Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 15 (1967)

Artikel: La librairie genevoise en Italie jusqu'à la fin du XVIIIe siècle
Autor: Bonnant, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727710

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA LIBRAIRIE GENEVOISE EN ITALIE JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

par Georges BONNANT

L'ARTICLE que l'on va lire est une nouvelle contribution à l'étude de la librairie et de la typographie genevoises sous l'Ancien Régime. Il constitue un complément de notre enquête sur les rapports des libraires de la cité de Calvin avec la péninsule Ibérique [1] et permet en quelque sorte de tirer des conclusions sur le commerce des livres avec le monde catholique.

Les sources de la présente étude sont suisses et italiennes. Elles consistent dans la correspondance des libraires genevois avec leurs collègues ultramontains, dans les catalogues et inventaires de librairies, enfin dans les livres eux-mêmes, objets du commerce genevois avec l'Italie, c'est-à-dire les impressions genevoises d'auteurs italiens en italien, latin et français, les traductions en italien de textes français et les nombreux assortiments d'Allemagne, de Hollande et de France que les Genevois introduisaient en Italie, ainsi que ceux qu'ils achetaient dans la péninsule Italique pour les réexporter en Espagne et au Portugal.

En raison de sa position géographique, Genève a eu, au cours des siècles, des rapports politiques et économiques très intenses avec l'Italie. Il n'est donc pas étonnant que, sur le plan du commerce des livres, ces relations aient été assez fréquentes dès le milieu du XVIe siècle, alors que la Réforme avait donné à la typographie et à la librairie de la cité de Calvin un essor particulier. Néanmoins, il paraît probable que ce n'est qu'au XVIIe siècle, tandis que se développait le commerce international des livres genevois et que les Chouët et les de Tournes étaient devenus des libraires d'importance européenne, que des relations commerciales stables se sont

[1] Georges BONNANT, *La librairie genevoise au Portugal du XVIe au XVIIIe siècle*, dans *Genava*, n.s., III, Genève, 1955, pp. 183-200; *Les libraires du Portugal au XVIIIe siècle vus à travers leurs relations d'affaires avec leurs fournisseurs de Genève, Lausanne et Neuchâtel*, dans *Arquivo de bibliografia portuguesa*, VI, Coimbra, 1960, pp. 195-200; *La librairie genevoise dans la péninsule Ibérique au XVIIIe siècle*, dans *Genava*, n.s., IX, 1961, pp. 103-124.

nouées dans ce secteur entre Genève et la péninsule. Ces échanges se poursuivirent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Si nos commentaires concernent donc plus spécialement les XVIIe et XVIIIe siècles, il y a aussi à cela des motifs d'ordre pratique, car la documentation que nous avons pu réunir sur cette période est plus abondante; du reste, d'éminents spécialistes ayant déjà analysé le XVIe siècle, il eût été oiseux de répéter ce qu'ils ont écrit excellemment.

Pour alléger autant que possible un texte déjà trop dense, nous avons confié à deux annexes le soin de renseigner le lecteur, d'une part, sur les catalogues de librairie genevois qui ont servi à cette étude et, d'autre part, sur les auteurs italiens qui ont été publiés à Genève. Enfin, en illustrant notre texte, nous nous sommes efforcé de choisir les portraits que les imprimeurs genevois avaient eux-mêmes utilisés pour leurs éditions.

I. La propagande réformée

Une étude sur la librairie genevoise en Italie ne saurait toutefois passer complètement sous silence le siècle de la Réforme qui est, en quelque sorte, la période clandestine du commerce des livres avec la péninsule. Du temps de Calvin et de Bèze, la production des presses genevoises est tournée essentiellement vers la littérature religieuse [2]: la Bible et ses commentaires, les traités théologiques des réformateurs, les libelles de polémique confessionnelle, les livres de piété, tel est l'essentiel de l'assortiment. On y trouve certes aussi des livres d'érudition: les éditions classiques des Estienne sont là pour en témoigner. Mais ce qui, somme toute, est susceptible d'intéresser le marché transalpin à cette époque, ce sont les ouvrages qu'il ne peut se procurer à l'intérieur de ses frontières, c'est la littérature protestante qui se répandra au gré d'un trafic clandestin alimenté par Genève d'une part, Bâle, Zurich et les Grisons de l'autre.

Il suffit de jeter un coup d'œil à l'inventaire des 2500 impressions genevoises sorties de presse entre 1550 et 1600 pour se persuader que les ouvrages en langue italienne sont surtout des traités de propagande réformée dont l'exportation ne devait guère se prêter à un commerce régulier entre libraires: la Bible, le catéchisme, les œuvres de Calvin, de Viret, celles de Bernardino Ochino, de Giulio da Milano, de Pietro Martire Vermigli, de Nicolò Balbani et de Pier Paolo Vergerio, autant d'auteurs et d'ouvrages condamnés par Rome qui se heurtaient outre-monts aux rigueurs de la Contre-Réforme [3]. La preuve que ces textes ont pu néanmoins franchir

[2] Paul Chaix, Alain Dufour, Gustave Moeckli, *Les livres imprimés à Genève de 1550 à 1600*, nouvelle édition revue et augmentée par Gustave Moeckli, Genève, 1966.

[3] Un roulier abandonne un sac de prétendues marchandises dans une auberge de Vérone; lorsqu'on se décide à ouvrir le ballot, on y découvre des livres imprimés à Genève. Archivio di Stato, Venezia, 31.5.1568 *cit.* par E. Pommier, *Notes sur la propagande protestante dans la République de Venise au milieu du XVIe siècle*, dans *Aspects de la propagande religieuse*, Genève, 1957, p. 242.

Fig. 1. Pietro Martire Vermigli (gravure tirée de son *Loci comunes*, Genevae, apud Petrum Aubertum, 1624).

Fig. 2. Fra Paolo Sarpi (gravure tirée de son *Historia del Concilio tridentino*, Londra [Genève], a spese dei fratelli de Tournes, 1757).

les Alpes est que certains d'entre eux furent réimprimés à plusieurs reprises. Or, il y avait bien une Eglise italienne à Genève, mais le nombre de ses adhérents n'aurait pas justifié à lui seul une telle production typographique, d'autant moins que les réfugiés italiens devaient être à même, après peu de temps, de lire le français. Inversement, les ouvrages italiens et latins édités dans les Etats italiens avaient peu cours à Genève, puisque, pour la plupart, ils étaient entachés de «superstition papistique». Il faut donc admettre qu'en dehors des textes classiques, on ne consommait guère de livres transalpins sur les bords du Léman.

L'impression d'ouvrages en langue italienne destinés à la péninsule est rendue possible grâce à la présence à Genève d'émigrés italiens: des imprimeurs, des correcteurs, des traducteurs et aussi quelques auteurs. Elle connaît une première phase qui prend fin après la mort de Calvin, avec le renforcement de la Contre-Réforme et la disparition consécutive des communautés réformées de Calabre et du Marquisat de

Saluces [4]. Une seconde phase débute, dans la première moitié du siècle suivant, avec des controverses entre les théologiens protestants et des jésuites [5] et la publication de la Bible italienne de Jean Diodati, livre que son traducteur fait distribuer en de nombreux exemplaires à Venise, où il a des amis [6]. C'est aussi à cette époque que Genève prend fait et cause pour les Vaudois du Piémont, leur envoie des livres de piété et imprime les pièces justificatives de leurs tribulations. On sait, en effet, qu'à Torre Pellice et dans le val d'Angrogna, où les ministres du saint Evangile venus de Suisse romande prêchaient dans leur langue maternelle, c'est-à-dire en français, cette langue devint officiellement, dès 1629, celle des synodes, et ceci jusqu'en 1855 [7]. La période protestante des exportations de livres genevois dans la péninsule s'achève vers 1680 avec la publication par les de Tournes de la lettre du cardinal Spinola, évêque de Lucques, aux Lucquois de Genève – texte accompagné des commentaires du théologien François Turrettini – et la réponse que ceux-ci adressent à ce prince de l'Eglise [8]. Ces pièces sont d'ailleurs immédiatement condamnées par le Saint-Office [9], qui complète ainsi la liste déjà longue des auteurs et ouvrages genevois défendus par la Curie romaine. Sept exemplaires du livre incriminé, dont on a préalablement extrait la lettre de Son Eminence, sont brûlés par la main du bourreau sur la place de Saint-Michel à Lucques.

II. Les anticurialistes

Nous avons donné au terme d'anticurialiste un sens élargi pour ranger sous ce titre tous les auteurs italiens en opposition à l'Eglise romaine autres que les protestants.

[4] Arturo Pascal, *Il Marchesato di Saluzzo e la Riforma protestante durante il periodo della dominazione francese. 1548-1588*, Firenze, 1960, p. 154.

[5] A noter par exemple les ouvrages de Lambert Daneau, Jean Chassanion, François du Jon, Philippe Marnix contre le cardinal Roberto Bellarmini S.J., et ceux de Pierre du Moulin contre le cardinal Silvestro Pietrasanta S.J. Au XVIe siècle, Pierre Viret et Nicolô Balbani avaient polémiqué avec le père Antonio Possevino S.J.

[6] Diodati publia sa traduction italienne de la Bible en 1607, en un volume in-4°. Une édition in-folio vit le jour en 1641. Sur la distribution de cette bible et autres livres réformés genevois à Venise, cf. Cesare Cantu, *Gli eretici d'Italia*, Torino, 1866, t. III, pp. 182, 201.

[7] Luigi Santini, *Il valdismo ieri e oggi*, Torino, 1965, p. 25; J. B. G. Galiffe, *Les vallées vaudoises du Piémont. Tableau historique et topographique*, dans *Bulletin de l'Institut national genevois*, XXVI, Genève, 1884, p. 388.

[8] Giulio Spinola, *Lettera [del 19 maggio 1679] dell'Eminente Sig. Cardinale Spinola, Vescovo di Lucca, agli oriundi di Lucca stantiati in Geneva colle considerationi sopr'ad essa fatte [da Francesco Turrettini]*, Geneva, appresso Samuel de Tournes, 1680, 12°; *Lettera scritta da' lucchesi stabiliti in Geneva, in risposta a S.E. il Sig. Cardinale Spinola*, s.l.n.d. [Genève, Samuel de Tournes, 1681], 12°; cf. aussi Cantu, *op. cit.*, t. II, p. 472; t. III, p. 720; Bonnant, *Due secoli e mezzo di libreria ginevrina in Italia. 1536-1798*, Milano, 1966, p. 6; Archives d'Etat, Genève (*cit.* AEG), PH 3663; R.Cp. Past. 13, p. 781 (13.6.1679); RC 179, p. 165 (3.6.1679), p. 178 (14.6.1679), RC 180, f° 143 (4.9.1680).

[9] Decretum Sacrae Congregationis Sancti Officii, Romae, 26.6.1681.

Il est notoire que les pays réformés jouissaient en matière d'impression d'une liberté plus étendue que les Etats catholiques surveillés par l'Inquisition. L'Allemagne, la Hollande, Genève, notamment, bénéficièrent de la tolérance de leurs autorités, pour ne pas parler, dans certains cas, de complicité. A Genève, cette liberté commença à se manifester après la mort de Théodore de Bèze, comme si la disparition du vieux Réformateur avait entraîné avec elle tout ce qui restait de l'intransigeance calvinienne. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cette question. Qu'il nous suffise de relever que les Pierre Aubert, les Philippe Albert, les Gamonet, les Stoer, les de Tournes et surtout la tribu des Chouët, mettent sous presse dès 1620 des ouvrages italiens interdits en Italie. Les auteurs sont d'importance: Machiavel, Guichardin, Sarpi, Dante. Les œuvres du premier sont imprimées à quatre reprises: c'est la fameuse édition de la *testina*, dont nous avons eu l'occasion de parler dans une étude particulière [10]. *La Storia d'Italia* de Guichardin [11], que publie Stoer par trois fois à partir de 1621, ne tarde pas à être mise à l'Index, car elle contient les deux passages censurés cinquante ans auparavant par le secrétaire de Cosme de Médicis. D'ailleurs, au XVIe siècle déjà, les imprimeurs genevois avaient livré deux éditions de la traduction française par Chomedey de cette œuvre célèbre. Quant à Paolo Sarpi [12], il jouit à Genève d'une particulière considération. Lié au théologien Jean Diodati, son attitude à l'égard de Rome lui vaut la sympathie des Genevois, qui suivent attentivement les vicissitudes de la république de Venise dans sa controverse avec le Saint-Siège. Il n'est donc pas étonnant de voir les presses de Genève reproduire en italien et en latin toutes les pièces relatives à l'interdit que jeta Paul V sur la Sérénissime et donner, après Londres, une édition de l'*Istoria del Concilio tridentino* de Sarpi, histoire rééditée plusieurs fois au cours du siècle et jusqu'en 1757, lorsque les frères de Tournes publient cet ouvrage avec les notes du père Le Courayer. Jean Diodati avait fait paraître, à Genève également, ses traductions de l'œuvre sarpienne. Enfin, Gosse imprime en 1740 le *Monarchia* de Dante, ouvrage abhorré par la Curie romaine qui l'a fait mettre à l'Index, raison pour laquelle à cette époque il n'a encore jamais été édité en Italie [13].

[10] G. Bonnant, *Les impressions genevoises au XVIIe siècle de l'édition dite de la «testina» des œuvres de Machiavel*, dans *Annali della Scuola speciale per archivisti e bibliotecari dell'Università di Roma*, V, 1, Milano, 1965, pp. 83-89.

[11] Paolo Guicciardini, *Contributo alla bibliografia guicciardiniana*, dans *La Bibliofilia*, XLVI, Firenze, 1944, pp. 47-52; *La storia guicciardiniana nella traduzione francese dello Chomedey*, *ibid.*, LI, 1949, pp. 185-197; *La censura nella storia guicciardiniana. Loci duo e paralipomena*, *ibid.*, LV, 1953, pp. 134-156; LVI, 1954, pp. 31-46, 114-136.

[12] Fra Paolo Sarpi, *Lettere ai protestanti*, a cura di Manlio Duilio Busnelli, Bari, 1931; *Istoria del Concilio tridentino*, a cura di Giovanni Gambarin, Bari, 1935; *idem*, con introduzione di Renzo Pecchioli, Firenze, 1966; *Lettere ai Gallicani*, a cura di B. Ulianich, Wiesbaden, 1961; *Scritti giurisdizionalistici*, a cura di Giovanni Gambarin, Bari, 1958; *Istoria dell'Interdetto e altri scritti editi e inediti*, a cura di M. D. Busnelli e G. Gambarin, Bari, 1940.

[13] C'est à tort, en effet, que Giuliano Mambelli (*Gli annali delle edizioni dantesche*, Bologna, 1931, p. 60) croit pouvoir reconnaître dans cette édition une impression vénitienne de Pasquali. L'origine genevoise de la publication est indubitable.

Outre ces personnages illustres de la littérature italienne, il est des auteurs mineurs que les imprimeurs genevois ne dédaignent pas de publier, plus ou moins clandestinement d'ailleurs, car il n'est pas sûr que les scholarques et les seigneurs du Petit Conseil seraient disposés à autoriser la divulgation de cette prose. Son contenu frise souvent la pornographie, même si ses auteurs se défendent de présenter autre chose qu'une satire des mœurs de la Curie romaine. Entre 1640 et 1680, Genève devient le lieu d'édition de ces pasquinades et libelles contre le Pape et la Cour de Rome, qui circulent secrètement et sous forme manuscrite dans la Ville éternelle [14]. Les auteurs – généralement catholiques – de cette littérature libertine sont souvent anonymes. D'autres se recrutent parmi les membres de l'*Accademia degli Incogniti* de Venise: Tommaso Tomasi et Ferrante Pallavicini, auxquels il faut ajouter les milanais Francesco Borri, Giovanni Gerolamo, Arconati-Lamberti, Camillo Ippolito Guidi et Gregorio Leti lui-même, qui est à Genève – où il a émigré et s'est converti – le fauteur de ces impressions plus ou moins licites. Elles cessent d'ailleurs lorsque notre polygraphe pornopasticheur quitte la ville, dont il est ignominieusement chassé par les autorités, qu'il a scandalisées par son manque absolu de conformisme et son goût de l'intrigue.

D'autres *Incogniti*, comme Giovanni Francesco Loredano, l'âme et le protecteur de l'*Accademia*, Luigi Manzini, Galeazzo Gualdo-Priorato, ainsi qu'Alessandro Giraffi, Vittorio Malvezzi, Girolamo Frachetta, Trajano Boccalini, Luca Assarini, Pietro Giovanni Capriata, trouvent à Genève, pour leurs ouvrages d'histoire et de polémique, des presses complaisantes. Giorgio Spini [15] a donné du rôle des imprimeries étrangères dans la divulgation au XVIIe siècle des œuvres libertines italiennes des pages extrêmement intéressantes, où il montre comment les tendances anti-papales et anticléricales dont l'origine était en Italie et à Rome même, se sont manifestées à travers des impressions genevoises et hollandaises.

Après les Toscans, les Vénitiens et les Lombards, voici venir, à la fin du XVIIe siècle, les Napolitains [16]. Pour la capitale parténopéenne, cette période est particulièrement féconde. Ses intellectuels cherchent à l'étranger les éditeurs que leur patrie, si près de Rome, ne saurait leur fournir sans dangers. Ainsi, à la suite du médecin

[14] Gregorio LETI dans Luigi FASSO, *Avventurieri della penna, Firenze*, 1923, p. 38: «In Roma subito che intendono arrivare un cavaliere protestante, vi corrono... per offrirgli in segreto manoscritti contro le attioni della Corte di Roma e veramente vi sono cavalieri che spendono gran somme per farne provigione e appena entran in Germania, o nell'Hollanda o in Venetia o in Suissa o in Geneva che trovano il tutto stampato e troveranno a comprare per uno scudo quello che forse haveranno speso per havere le dozine di doppie...»; dans le même sens l'imprimeur de Paolo SARPI, *Discorso dell'origine... dell'Ufficio dell'Inquisitione...*, s.l., 1639.

[15] Giorgio SPINI, *Ricerca dei libertini. La teoria dell'impostura delle religioni nel seicento italiano*, Roma, 1950.

[16] Pasquale LOPEZ, *Riforma cattolica et vita religiosa e culturale a Napoli dalla fine del '500 ai primi del '700*, Napoli-Roma, 1965; Salvo MASTELLONE, *Pensiero politico e vita culturale a Napoli nella seconda metà del seicento*, Messina-Firenze, 1965; Andrea MELPIGNANO S.J., *L'anticurialismo napoletano sotto Carlo III*, Roma, 1965.

Musitano, Costantino Grimaldi trouve chez les de Tournes, auxquels il commande toute espèce d'ouvrages interdits, des presses pour ses pamphlets anticurialistes et sa polémique avec le jésuite Giovanni Battista De Benedictis [17]. Nous avons narré naguère les circonstances qui conduisirent les Gosse et les Philibert, de Genève, Grasset et Marc Chapuis, de Lausanne, à publier au milieu du XVIIIe siècle les œuvres du jurisconsulte napolitain Pietro Giannone [18].

Avec les traités du milanais Giuseppe Gorani et du vénitien Alessandro Pepoli, avec les écrits de polémique de l'ex-jésuite Bruno Marti [19], nous avons fait un rapide tour d'horizon de la littérature antipapale ou anticurialiste à laquelle Genève, par ses presses, donna une assez large diffusion. Toute cette production, généralement en langue italienne, est destinée, comme la production protestante, au marché péninsulaire avant tout. Son exportation, qui a lieu par des voies clandestines, est interdite par l'Eglise catholique au même titre que la littérature réformée. Aussi, lorsqu'au XVIIe siècle les Genevois impriment l'Index romain et par deux fois l'Index espagnol, on peut se demander si, entre autres motifs, ils n'entendent pas donner de cette manière à leur clientèle étrangère un catalogue de la production locale.

III. Les Jurisconsultes

Gregorio Leti, dans son *Historia ginevrina*, avait déjà remarqué que les presses de la cité calvinienne produisaient au XVIIe siècle quantité d'ouvrages de droit. En effet, le droit romain fait l'objet de publications genevoises dès le milieu du XVIe siècle déjà. C'est en 1555 qu'on imprime pour la première fois la grande glose de François Accurse, qui sera l'objet au début du siècle suivant de deux éditions enrichies des commentaires de Denis Godefroy. En 1580 et 1583 les Pandectes et les Institutes trouvent en la personne du fameux Giulio Pace, de Vicence, mais qui enseigne le droit romain à l'Académie genevoise, un interprète compétent. Les travaux d'Azzone, le jurisconsulte médiéval de Bologne, sont aussi imprimés à Genève en 1596. Le droit recueilli par Cassiodore dans ses *Variae* y est édité à sept reprises dès 1595.

Quant au droit canon, on sait que la Réforme l'avait résolument banni des pays protestants où pourtant, dans certains cas, il continua à jouer un rôle subsidiaire.

[17] Lopez, *op. cit.*, pp. 186-187; Mastellone, *op. cit.*, pp. 158-159; Costantino Grimaldi, *Memorie di un anticurialista del settecento*, a cura di Vittor Ivo Comparato, Firenze, 1964, pp. 15, 16, 19.

[18] G. Bonnant, *Pietro Giannone à Genève et la publication de ses œuvres en Suisse au XVIIIe et au XIXe siècle*, dans *Annali della Scuola speciale per archivisti e bibliotecari dell'Università di Roma*, III, 1-2, Milan, 1963, pp. 119-138.

[19] Sur la saisie à Ancône de toute l'édition du *Ragionamento d'un sacerdote ferrarese*, imprimé à Genève en 1776 et dû à la plume de l'ex-jésuite espagnol Bruno Marti, cf. Palau y Dulcet, *Manual del librero hispano-americano*, t. XV, Barcelona-Oxford, 1963, p. 23.

A Genève, il ne pouvait avoir cours et la Vénérable Compagnie des pasteurs s'opposa toujours farouchement à ce qu'il fût publié [20]. Il semble bien toutefois que Jean Vignon réussit à l'éditer impunément avec les commentaires de Lancelotti en 1606, sous l'adresse de Lyon, et que Samuel Chouët en fit une réimpression anonyme en 1650. Dans l'entre-temps, d'autres tentatives avaient eu lieu: en 1615 Pierre Aubert, Samuel Crespin, Joseph Stoer, Pierre Chouët l'ancien, Pierre de la Rovière, Mathieu Berjon et Philippe Albert sont condamnés à l'amende pour avoir mis sous presse les Décrétales à Gex. On leur octroie, toutefois, la permission de débiter ce qu'ils ont déjà imprimé. Mais cette édition indispose fortement les libraires lyonnais, qui réussissent à intéresser la Cour de France à leurs doléances. En 1618, pour donner satisfaction à Paris, qui exerce des pressions politiques, le Gouvernement genevois casse Philippe Albert de sa bourgeoisie et l'oblige à reconnaître sa faute à genoux pour le punir d'avoir persévéré dans l'impression du «cours canon» [21].

C'est à Genève, en 1628 et 1635, que paraissent pour la première fois les écrits de David Blondel démasquant les fausses Décrétales d'Isidore Mercator. Au XVIIIe siècle, le *Corpus juris canonici* connaît deux éditions genevoises, outre le grand Bullaire de Laerzio Cherubini publié entre 1730 et 1757 avec des compléments par Bousquet, Pelissari et Gosse.

Les jurisconsultes italiens, dont les œuvres ont paru à Genève, atteignent presque la centaine, leurs éditions sont au nombre d'environ 250. Certains de ces ouvrages comptent jusqu'à six réimpressions différentes. Tel est le cas, par exemple, du *Tractatus de conjecturis* du cardinal Mantica, ou du *Tractatus mandati manutenendo* de Lodovico Postio. Les auteurs dont le plus grand nombre d'ouvrages de droit ont été édités à Genève, sont Postio, Giambattista Hodierna, Jacopo Menochio et Giuseppe Urceoli. La plupart de ces livres de juristes italiens sont sortis des presses genevoises entre le début du XVIIe siècle et 1760, avec des pointes aux environs de 1619, 1666, 1686 et 1717. Quatre cinquièmes de cette production ont vu le jour au XVIIe siècle. Il s'agit presque toujours d'in-folios comptant souvent plusieurs tomes. Presque toutes les branches du droit y sont traitées: droit civil, droit commercial, droit pénal,

[20] AEG, RC 108, f° 123 (1.4.1611): «De la part des Sp. Ministres, Sp. Goulart & Le Boîteux ont dit qu'ils sont advertis qu'on vient demander à Messeigneurs license d'imprimer le cours canon, prient qu'on ne la donne pas d'autant que les décrétales, les extravagantes et clémentines sont pleines de doctrine fausse et diabolique, notamment en ce qu'elles abolissent toute la puissance et souveraineté des magistrats pour l'attribuer au Pape.»

[21] AEG, RC 112, f° 107 (20.4.1614) f° 119 (26.4.1614); RC 114, f° 24, 25 (23.1.1615); f° 34 (6.2.1615); f° 39(24.2.1615); f° 88 (14.4.1615); f° 90 (17.4.1615); RC 115, f° 306 (28.10.1616); f° 308 (19.10.1616); f° 312 (23.10.1616); f° 321 (3.11.1616); RC 117, f° 60, 64 (11.3.1618); f° 76 (18.3.1618); f° 94 (8.4.1618); RC 118, f° 104 (29.5.1619). La sanction prise contre Philippe Albert date donc du 8 avril 1618 et non de 1616, comme le soutient Jean Cramer (*Recherches historiques sur les lois de Genève et sur ceux qui y ont administré la justice pour servir d'introduction au commentaire sur les édits civils de 1713*, dans *Bull. Soc. hist. et arch. de Genève*, t. XIII, 1, Genève, 1964, p. 75).

Fig. 3. Pietro Giannone (gravure tirée de son *Histoire civile du Royaume de Naples*, La Haye [Genève], P. Gosse & I. Beauregard [H.A. Gosse], 1742).

procédure et droit canon. On y trouve de nombreux recueils de jurisprudence des tribunaux italiens, outre les traités de juristes ultramontains fameux ou plus obscurs. Parmi les premiers il faut citer le romain Prospero Farinacci, pénaliste renommé, avocat de Beatrice Cenci, et le criminaliste milanais Giulio Claro, puis les spécialistes du droit commercial : Benvenuto Stracca d'Ancône, le gênois Sigismondo Scaccia et le florentin Ansaldo de Ansaldis. Mentionnons aussi le cardinal Giambattista De Luca, de Venosa, auteur réputé d'une encyclopédie juridique en 16 volumes, le *Theatrum veritatis*, ainsi que les canonistes Prospero Fagnani de Rome et Giacomo Pignatelli de Naples [22].

Pendant un siècle et demi, les livres genevois et étrangers de ces jurisconsultes italiens représentent le quart des fonds latins de droit que les libraires genevois offrent à leur clientèle. Aucune des éditions genevoises n'est originale. La plupart de ces ouvrages ont déjà été imprimés plusieurs fois en Italie, surtout à Venise, et souvent également à Rome, en Allemagne ou à Lyon. Pas plus que les écrits analogues des 56 juristes ibériques recensés naguère [23], ils n'étaient destinés au marché interne de Genève. A cette époque, la ville ne comptait que 20.000 âmes ; en 1712, elle ne recensait que 51 avocats, dont la plupart avaient pris leurs grades à l'étranger, généralement à Valence ou à Orléans. Les textes dont il s'agit étaient dépourvus de valeur pour plaider devant le juge genevois ou pour l'enseignement à l'Académie locale. C'est donc, d'une part, vers les pays de droit écrit qui appliquaient le droit romain – c'est-à-dire l'Europe au sud de Genève et l'Allemagne – et, d'autre part, vers les Etats catholiques où régnait le droit canon, que les impressions genevoises de jurisconsultes italiens sont destinées [24] : les séminaires, les collèges, les couvents, les universités et les tribunaux de la péninsule Ibérique en particulier, mais aussi d'Italie et de France, sont les consommateurs principaux de cette littérature qui intéresse avant tout les étudiants et leurs professeurs, les juges et les avocats.

IV. Les sciences

Une autre branche du commerce genevois est constituée par les livres de médecine et de sciences. Latins pour la plupart, les ouvrages scientifiques occupent dès le

[22] *Bibliothèque italique ou histoire littéraire de l'Italie*, V, Genève, 1729, p. 287 : « Les presses de Genève roulent souvent pour des canonistes espagnols et italiens. » Sur les jurisconsultes italiens édités à Genève, cf. Pier Silverio Leicht, *Storia del diritto italiano. Le fonti*, Milano, 1947 ; Giuseppe Salvioli, *Storia del diritto italiano*, Torino, 1921 ; Pasquale del Giudice, *Legislazione e scienza giuridica dal secolo decimosesto ai nostri giorni*, Milano, 1923 ; Enrico Besta, *Fonti del diritto italiano dalla caduta dell'Impero romano sino ai tempi nostri*, Padova, 1938.

[23] Bonnant, *op. cit.*, *Genava*, III, p. 195, IX, p. 122.

[24] En 1670, Verdussen commande pour le marché ibérique à Samuel Chouët trois à six exemplaires des impressions genevoises des jurisconsultes italiens F. Negri Ciriaco, S. Graziano, M. Giurba, J. Menochio, G.F. Andreoli, L. Postio, G. P. Sordi (Frères Verdussen, Anvers, L 10.9.1670 à Samuel Chouët dans Sabbe, *Briefwisseling van de Gebroeders Verdussen 1669-1672*, Antwerpen-S'Gravenhage, 1923, p. 111).

milieu du XVIIe siècle une rubrique particulière des catalogues Chouët et de Tournes. Les savants locaux y figurent en bonne place: par exemple les traités médicaux de Th. Bonnet et de J. J. Manget qu'on retrouve dans toutes les bibliothèques étrangères de l'époque. La proportion des auteurs italiens de cette rubrique atteint 15%. A ce contingent appartiennent une douzaine de médecins italiens imprimés à Genève jusqu'à la fin XVIIe siècle et autant dans la première moitié du siècle suivant. Mentionnons spécialement les grands milanais Jérôme Cardan et Louis Settala, les napolitains Carlo Musitano et Aurelio Severino, ainsi que Simone Simoni, élève de Cardan et professeur à l'Académie de Genève. Certains ouvrages français de médecine sont traduits et édités à Genève en italien; tel est le cas du traité de Mauriceau sur les maladies de la femme.

A la fin du XVIIIe siècle, les sciences naturelles connaissent à Genève un développement important grâce à des personnalités comme Ch. Bonnet, H. B. de Saussure, etc. Une correspondance nourrie avec les savants transalpins et des rapports d'amitié amènent Jean Senebier à traduire les œuvres de Lazzaro Spallanzani, qui sont imprimées à Genève en français [25].

V. La philologie et la philosophie

On sait que très tôt Genève occupa ses presses à imprimer des livres destinés à l'étude des langues anciennes et modernes. En 1521 déjà, paraît la grammaire grecque du fameux helléniste véronais Guarino Guarini, un siècle plus tard, la grammaire hébraïque du cardinal jésuite Roberto Bellarmini.

Au XVIe siècle et au début du XVIIe, les humanistes italiens Alciat, Marsile Ficin, Alde et Paul Manuce, Marcangelo Accorsi, Fracastoro, Raimondo Lullo, Polidoro Vergilio et Lorenzo Valla sont imprimés à Genève à maintes reprises.

La philosophie d'Aristote trouve des commentateurs en la personne de Giulio Pace et de Giacomo Zabarella, tous deux édités dans la cité de Calvin.

Les dictionnaires polyglottes et les grammaires de Calepin, Pagnini, Canale, Lentulo, Franciosini, Nizzoli, Secreti, Scandulari, Scapula, Vettori et Venuti se succèdent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, sans compter les manuels italo-français de Nathanaël Duez, ouvrages qui connaissent plusieurs réimpressions. C'est à Genève, en 1683, que voit le jour, dans sa version italienne, une nouvelle édition de *Le origini della lingua italiana* de Gilles Ménage [26].

[25] Alessandro Volta, *Epistolario*, Bologna, 1949-1953; Lazzaro Spallanzani, *Epistolario*, a cura di Benedetto Biagi, Firenze, 1958-1962.

[26] Gilles Ménage, L 28.2.1683 à Francesco Redi, Florence, *cit.* dans Marie Jeanne Durry, *Autographes de Mariemont*, Paris, 1955-9, t. I, pp. 248, 251.

En 1726, de Modène, Muratori s'était adressé sans succès à Bousquet pour la réimpression de son *De ingeniorum moderatione* [27]. Il aurait aussi voulu confier en 1737 à Pelissari une traduction française de sa *Filosofia morale* [28]. L'entreprise échoua, comme avait échoué, en 1732, la tentative de faire publier à Genève les *Antiquitates italicae Medii Aevi*, projet auquel Bousquet s'était particulièrement intéressé, faisant même intervenir en sa faveur Scipione Maffei [29], auquel il avait rendu visite à Vérone. L'auteur de la *Verona illustrata* avait obtenu de Muratori qu'il collaborât à la *Bibliothèque italique*, mais le compte rendu que Loys de Bochat avait donné des écrits du savant de Modène n'avait guère satisfait celui-ci, refroidissant ses sentiments à l'égard de la revue genevoise [30].

VI. La théologie catholique

Pour des raisons évidentes, les libraires genevois ont fait imprimer peu d'ouvrages de théologie catholique dans la ville de Calvin. Encore, dans de tels cas, affublaient-ils ces livres de faux lieux de provenance ou les laissaient-ils anonymes. Pensons à l'Index romain, camouflé en 1667 d'un frontispice de la Ville éternelle avec la tiare et les clefs de saint Pierre, ou au Grand Bullaire daté de Luxembourg. En 1624, Etienne Gamonet, Philippe Albert, Mathieu Berjon, Pierre de la Rovière et Paul Marceau impriment clandestinement la Somme de saint Thomas d'Aquin. Mal leur en prend. Marceau est arrêté à Lyon et emprisonné à la requête des imprimeurs lyonnais qui ont représenté à leurs autorités locales que cette impression constitue une concurrence déloyale contre eux et qu'au surplus l'édition genevoise contient des erreurs, voire des blasphèmes. Dans ces circonstances, le Gouvernement genevois cherche à obtenir l'élargissement de Marceau, tout en condamnant solidairement les imprimeurs de la ville à une forte amende pour avoir procédé à l'impression clandestine d'un livre « directement contraire à notre religion » [31]. En 1615, Pierre Aubert n'imprime-t-il pas impunément les *Figurae bibliae* du père augustin Antonio

[27] M.-M. Bousquet & Comp., L 19.1.1726 à L. A. Muratori, Modène, Biblioteca estense, Modena (*cit.* BEM): «Nous n'aurions pas manqué, Monsieur, de profiter de l'honneur que vous nous faites de vouloir bien que ce livre fût imprimé chés nous, si nous ne nous trouvions déjà engagés dans une infinité d'autres ouvrages...»

[28] Pelissari & Comp., L 19.6.1737 à Muratori, Modène, BEM: «Cette entreprise conviendroit infiniment mieux à quelques libraires d'Hollande & de France ... nôtre commerce est presque tout tourné du côté de l'Espagne, Italie & Allemagne ... Si le livre étant imprimé se trouve de bon goût, nous aurons fait les fraix de la traduction, quelque libraire d'Hollande ou de France nous la contrefairont sur le champ & avec des privilèges interdiront l'entrée de nos exemplaires chez eux».

[29] Scipione Maffei, L 25.5.1732 à Muratori, Modène, BEM.

[30] Bousquet, L 8.3.1728, 23.4.1729, 4.6.1729 à Muratori, Modène, BEM.

[31] AEG, RC 123, f° 212 (1 et 2.11.1624); f° 218 (12.11.1624); RC 124, f° 71 (18.3.1625); f° 78 (30.3.1625); f° 88 (13.4.1625);

de Rampelago, théologien gênois, reprenant à son compte l'édition qu'en avait donnée G. Roville à Lyon en 1575.

A plusieurs reprises au XVIIe siècle, on voit le Petit Conseil défendre aux libraires « de vendre des missels, heures et autres livres servant à la superstition papistique »[32]. L'apparente nécessité de formuler périodiquement ces recommandations – faites généralement sur instances de la Vénérable Compagnie des pasteurs — laisse supposer qu'en dépit de ces rappels à l'ordre répétés, les normes n'étaient pas observées avec beaucoup de rigueur. En revanche, on sait, par leurs catalogues, qu'au XVIIIe siècle spécialement, les Cramer, les de Tournes, les Gosse, Cailler et Chapuis commerçaient en livres de piété catholique – bréviaires, missels, antiphonaires, diurnaux, catéchismes, psautiers à l'usage du clergé séculier et régulier (frères mineurs, cisterciens, carmélites, etc.) – ainsi qu'en traités de théologie romaine et de polémique religieuse, suivant en cela la ligne qu'avaient adoptée leurs principaux concurrents en librairie latine de Venise et de Lyon [33]. On sait aussi que cet article destiné aux monastères, aux séminaires et aux collèges, s'il contribua d'abord à la fortune des libraires qui en faisaient le commerce, fut à l'origine de la crise qui frappa durement la librairie latine vers 1770 [34], lorsque l'interdiction des jésuites mit hors d'usage bonne partie de cette littérature en lui assignant le rôle de maculature.

Il est frappant de constater que la théologie catholique constitue la rubrique la plus importante de l'assortiment genevois en livres latins. Elle ne le cède ni au droit, ni à la médecine et seulement, dans certains cas, à la rubrique des miscellanées qui englobent naturellement un matériel des plus divers.

VII. Les traductions

Le problème des traductions mérite une brève mention. En examinant la liste des ouvrages traduits à Genève du français en italien – une quarantaine – on s'aperçoit que la plupart datent de la deuxième moitié du XVIe siècle ou de la première du XVIIe. Il s'agit presque exclusivement de la Bible – notamment de la version de Jean Diodati – et des traités de théologie ou de polémique religieuse destinés au

[32] AEG, RC 147, p. 375 (26.9.1648), RC 157, p. 39 (27.1.1657).

[33] Prévôt des marchands, Lyon, L 17.2.1728 à Chauvelin, Garde des sceaux, Paris, Bibliothèque nationale, Paris (*cit.* BNP) Ms fr. 2128/74: «le commerce des sieurs de Tournes est uniquement des livres latins et catholiques, principalement avec l'Espagne et l'Italie.»

[34] Cf. Marino Berengo, *La crisi dell'arte della stampa veneziana alla fine del XVIII secolo*, dans *Studi in onore di Armando Sapori*, Milano (1957), t. II, pp. 1321-1338. Les causes de la décadence de la librairie vénitienne valent en partie aussi pour la librairie genevoise: suppression des jésuites, fin de la polémique entre jésuites et jansénistes, nationalisation des bibliothèques conventuelles.

marché transalpin. Les traducteurs sont généralement des Italiens réformés, souvent des ministres du saint Evangile, qui accomplissent leur tâche à des fins apologétiques.

Il en va différemment des ouvrages traduits de l'italien en français – une quarantaine également. Certains sont des réimpressions d'éditions parues ailleurs. D'autres, traduits à Genève, portent aussi bien sur les prédications des hétérodoxes péninsulaires du XVIe siècle que sur les ouvrages politico-philosophiques de la fin du XVIIIe. Deux noms de traducteurs et deux titres de livre sont dignes d'être spécialement soulignés. Les traducteurs sont Jean Diodati et Jean Beddevole alias Bentivoglio, les auteurs Sarpi et Giannone.

Diodati donna la première version française de l'*Istoria del Concilio tridentino* de Sarpi en 1621, œuvre réimprimée tout au long du siècle. Beddevole, reprenant le travail des Loys de Bochat, père et fils, mena à chef la traduction de l'*Istoria civile del Regno di Napoli* de Giannone que Gosse publia en 1742. Il faudrait aussi ajouter à cette énumération le nom de Jean Senebier, bibliothécaire et savant genevois, qui vers la fin du XVIIIe siècle et au début du siècle suivant traduisit de nombreuses études scientifiques de l'abbé Spallanzani et de Volta, pour faire plaisir à ses célèbres amis de l'Université de Pavie et rendre leurs observations accessibles au reste de l'Europe.

On peut donc dire que les traducteurs genevois poursuivaient généralement un but désintéressé, religieux ou scientifique selon le cas. A l'exception toutefois de Beddevole, ancien avocat genevois passé au catholicisme, qui ne dut de subsister à la fin d'une vie aventureuse qu'à la faveur d'expédients et au maigre produit de ses traductions.

Quoique les libraires de Genève fussent géographiquement bien placés pour publier des traductions, ils ne tentèrent guère cette voie qu'ils jugeaient trop risquée, vu l'absence d'un marché interne. La traduction renchérissait évidemment le coût de l'ouvrage qui, s'il rencontrait la faveur du public, courait le danger d'être immédiatement contrefait et vendu meilleur marché par des libraires étrangers lesquels, en obtenant des privilèges dans leurs pays, pouvaient ensuite faire interdire l'entrée de l'impression genevoise. Ce ne fut pourtant pas le cas des œuvres de Sarpi et de Giannone citées plus haut. En effet, ces œuvres figurant à l'Index, les libraires des pays catholiques, et les français en particulier, n'auraient pas pu obtenir chez eux des privilèges en faveur de telles publications. Restait la Hollande. On a de bonnes raisons de penser que Gosse avait eu la précaution de s'arranger avec son frère à La Haye pour éviter une contrefaçon de son Giannone dans les Provinces-Unies.

Les remarques qui précèdent s'appliquent aux entreprises éditoriales proprement dites, fondées sur le profit commercial. Il est évident que les traductions qui ont été publiées à des fins religieuses ou de divulgation scientifique obéissent à d'autres critères, puisqu'elles ont fait appel à des collaborations probablement bénévoles suscitées par la foi ou l'amour des sciences.

VIII. Imprimés genevois et livres d'assortiment vendus en Italie

Les catalogues de libraires italiens que nous avons pu consulter utilement – une quinzaine – datent tous du XVIIIe siècle [35]. Ils montrent que dans la première moitié du siècle ces libraires tenaient peu d'articles genevois en stock : c'est le cas de Comino à Padoue ou de Remondini à Venise. En revanche, en 1740, Monti de Parme en a 90, des livres latins de droit et de médecine. En 1767, Coleti de Venise en détient 120 du même genre. En 1774, Pizzorno de Gênes vend les traités protestants de Jean Claude de l'Isle, de Jean Daillé, de Jean Diodati et les œuvres de Newton, Locke et Montesquieu, en tout une centaine de volumes de Genève. A Modène, en 1775, Foà offre à sa clientèle une soixantaine d'imprimés genevois, assortiment où prédominent les livres latins de médecine et de droit, mais où l'on rencontre aussi les œuvres de Rousseau, Voltaire, Giannone et Dotti. En 1776, à Parme, Faure possède en magasin 60 livres genevois, surtout français, dont Rousseau et Montesquieu, ainsi que les traités

[35] *Catalogo de' libri che nell'anno 1719 e 1720 si troveranno presso Giuseppe Comino, librajo in Padova sotto il portico degli orefici* [Padova, 1719], 8°; *Continuazione del catalogo de' libri che nell'anno 1721 e 1722 si troveranno presso Giuseppe Comino...* [Padova, 1721], 8°; *Continuazione del catalogo de' libri che nell'anno 1722 e 1723 si troveranno presso Giuseppe Comino...* [Padova, 1722], 8°; *Continuazione del catalogo de' vari libri che si trovano appresso Giuseppe Comino in Padova per l'anno 1743*, [Padova, 1743], 8°; *Catalogo di molti libri nuovamente vendibili in Padova appresso Giuseppe Comino*, s.d. [Padova, 1748], 8°.

Bibliografia Montiana seu catalogus librorum solutorum variarum materiarum existentium apud H.H. Pauli Monti bibliopolas parmenses ad insigne fidei ordine alphabetico dispositus citatis quoque regionibus & tempore quo impressi fuere, Parmae, apud haeredes Pauli Monti, 1740, 8°.

Catalogus librorum qui prostant Venetiis apud Sebastianum Coleti, 1767, 8°.

Catalogo de' libri esistenti alla stamperia Calistiana in Bergamo l'anno 1769, 12°.

Catalogus copiosissimus librorum omnium qui impressi sunt et venduntur apud Iosephum Remondini & filios in via Mercatoria, Venetiis, 1769, 8°.

Catalogo de' libri che si trovano vendibili appresso Pietro Paolo Pizzorno libraro in Genova [1774], 8°.

Catalogus librorum qui venales prostant Mutinae et Regii apud Mosem Beniaminum Foà, Serenissimi Ducis Francisci III bibliopolam & Archigymnasii mutinensis typographus, Mutinae, 1775, 8°.

Catalogue des livres françois, italiens, latins &c. qui se trouvent chez les Frères Faure libraires de S.A.R. Monseigneur l'Infant, duc de Parme, Plaisance, Guastalle &c, &c, &c, Parme, 1776, 8°.

Catalogus novissimus librorum omnium qui venales prostant & impressi sunt apud filios Vicentii Pazzini Carli Senarum bibliopolas, Senis, 1778, 8°.

Catalogus alter librorum omnium quorum non plura sed pauca tantum exemplaria venalia prostant Venetiis apud Josephum Remondini et filios... 1778, 8°.

Catalogo di libri che si trovano vendibili appresso Agostino Olzati, stampatore librajo in Genova, 1784, 16°.

Index librorum qui extant Taurini apud Reycend, Guibert & Orgeas, bibliopolas sub porticum plateae dictae del castello ex adverso Palatii R.C. Principis Pedemontii [Torino, 1794], 8°.

Catalogue des livres françois, anglois, espagnols, italiens et latins qui se trouvent en vente chez les frères Faure, libraires de S.A.R. Monseigneur l'Infant, duc de Parme, Plaisance, Guastalle &c, &c, &c, Parme, 1794, 8°.

Catalogo de' libri latini, greco-latini, italiani, francesi, inglesi e spagnuoli che si trovano vendibili co' loro prezzi a ducati e grana moneta del Regno di Napoli nelle librerie de' fratelli Terres, strada S. Biagio dei librai n° 13 et n° 116, Napoli, 1795, 8°.

latins de Newton, Malebranche et Charles Bonnet, auxquels s'ajoute l'*Istoria* de Giannone. En 1778, Pazzini de Sienne met en vente 70 éditions genevoises, en majorité des livres de droit et de médecine, outre Giannone, Montesquieu, Newton, Raynal et Voltaire. La même année, à Venise chez Remondini, on trouve 57 imprimés genevois presque tous latins et de jurisprudence. En 1784, Olzati de Gênes en a une trentaine, moitié français moitié italiens, où dominent les œuvres de Leti et de Sarpi. En 1794, Faure de Parme compte dans ses magasins 146 éditions genevoises, en langue française pour la plupart: Condillac, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, mais aussi les imprimés en espagnol des de Tournes et de Gosse, ainsi que des livres de médecine en latin. Enfin, en 1795, Terres de Naples inscrit dans son catalogue 95 éditions genevoises, presque toutes de droit et de médecine, auxquelles il faut ajouter Leti et Sarpi.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que du 28 avril au 16 juillet 1579, la Bibliothèque vaticane fit l'acquisition, par l'intermédiaire de libraires romains, d'une cinquantaine d'ouvrages, parmi lesquels sept éditions genevoises, toutes dues aux presses d'Henri Estienne (Xénophon, Diodore, Thucidide, Hérodote) [36]. Le comte Agostino Fontana, de Parme, a publié en 1688, avec un supplément en 1694, le catalogue de sa bibliothèque juridique. Cette œuvre contient plus de 400 éditions genevoises de la fin du XVIe et du XVIIe siècle, la plupart latines, parmi lesquelles on compte 145 traités d'auteurs italiens outre ceux des gloires de l'Académie de Calvin: les professeurs Denis et Jacques Godefroy, François Hotman et Philippe Oldenburg. Les rares publications genevoises en langue italienne ont pour auteur Viret, Sandys, Duplessis-Mornay et Gregorio Leti [37]. De son côté, le Sénat de Milan avait acquis pour sa bibliothèque plusieurs éditions genevoises des XVIIe et XVIIIe siècles de juristes italiens, français et allemands [38]. Enfin, à l'inventaire de la bibliothèque du cardinal Mario Compagnoni qui comptait, à sa mort survenue en 1780, plus de cinq mille volumes, figure une soixantaine d'imprimés genevois, dont les traductions protestantes de la Bible de Rustici et de Diodati, les traités réformés de Daillé et de Blondel, ainsi que les œuvres des jurisconsultes péninsulaires [39].

Les renseignements qui précèdent nous apprennent donc que, quant aux livres d'impression genevoise, le marché transalpin a absorbé un peu de tout: de la littérature protestante, des livres de droit et de médecine, des éditions classiques grecques et latines, les œuvres des anticurialistes et celles des philosophes du siècle des

[36] Luigi Berra, *Due liste di libri per la Biblioteca vaticana*, dans *La Bibliofilia*, LX, Firenze, 1959, p. 20.

[37] Agostino Fontana, *Amphitheatrum legale... seu biblioteca legalis*, Parma, 1688-1694. En 1683, Chouët envoie à Pietro et Daniele Blanco à Livourne d'ordre de Gilles Ménage une partie de ses *Origini della lingua italiana* (I. A. Chouët, L 18.10.1683 à Magliabechi, Florence, Biblioteca nazionale centrale, Firenze (*cit.* BNCF).

[38] Inventaire aimablement communiqué par l'Institut d'histoire du droit italien de l'Université de Milan.

[39] *Bibliothecae Marii Compagnoni Marefusci S.R.E. Cardinalis catalogus, publice prostabit, Romae, 1784, administrante venditionem Iosepho Antonio Monaldino*, 8°.

Fig. 4. Giacomo Pignatelli (gravure tirée de son *Consultationes canonicae*, Coloniae Allobrogum, sumptibus Gabrielis & Samuelis de Tournes, 1700).

Fig. 5. Gerolamo Cardano (gravure tirée de son *De sapientia libri quinque*... Aureliopoli [Genève], apud Petrum & Jacobum Chouët, 1624).

Lumières. Ajoutons que, parfois, les presses genevoises recevaient des commandes de la Cour de Sardaigne et qu'il leur incombait d'imprimer pour Turin certaines pièces officielles [40].

Mais les exportations vers la péninsule ne sont pas limitées aux livres genevois. La correspondance des libraires nous indique que les Genevois envoyaient en Italie les livres qu'ils se procuraient aux foires de Francfort et Leipzig, en Hollande, en Angleterre, à Paris et ailleurs [41]. C'est cet assortiment que, dans la seconde moitié

[40] En 1716, Fabri & Barillot reçoivent 312 livres 6 sols de la Trésorerie générale deçà des monts, comme prix de l'impression de 1000 exemplaires d'une lettre italienne pour le service de Sa Majesté (*cit.* dans Dufour & Rabut, *L'imprimerie et les libraires en Savoie du XVe au XVIIIe siècle*, Chambéry, 1877).

[41] Samuel de Tournes, L 2.6.1676 à Francesco Passerini, Florence; L 2.4.1677 au même, BNCF; Hermann Widerhold, L 4.10.1677 à Antonio Magliabechi, Florence, BNCF; Samuel de Tournes, L 30.9.1684 à Hans Heinrich Scheuchzer, Zurich; L 26.5.1685, 11.9.1685, 9.11.1686, 28.4.1687, 18.10.1687, 5.2.1689, 9.7.1689, 5.11.1689 au même, Zentralbibliothek, Zurich, Msc. D. 107.

du XVIIe siècle, les de Tournes offrent au libraire florentin Francesco Passerini et à des libraires de Venise et qu'à la même époque les Chouët et Widerhold expédient à Antonio Magliabechi, l'érudit bibliothécaire du grand-duc de Toscane. «Notre commerce est presque tout tourné du côté de l'Espagne, Italie et Allemagne» écrivait cinquante ans plus tard Pelissari à Muratori, bibliothécaire à Modène [42].

Le père Paciaudi, fondateur de la Bibliothèque palatine de Parme, constate en 1762 qu'une quantité de publications de droit et d'histoire ont été imprimées à Genève, que la ville possède d'importants fonds de livres de toutes les cités d'Allemagne avec lesquelles il serait difficile d'avoir une correspondance directe. Il propose donc au ministre Du Tillot de s'adresser aux libraires genevois pour se procurer cet assortiment [43]. A la même époque, Gosse remarque qu'on lui demande en Italie surtout des livres de droit romain et de médecine [44]. Concurremment aux Hollandais, les de Tournes présentent des offres au souverain de Sardaigne pour équiper la Bibliothèque royale de Turin et informent à cette occasion le marquis d'Ormea, premier ministre, qu'ils possèdent le plus grand fonds latin d'Europe [45]. Dans le dernier quart du siècle, Chirol signale et fournit régulièrement à l'illustre milanais Cesare Beccaria toute espèce de nouveautés [46], tandis que Cailler envoie à Naples de nombreux exemplaires des *Epreuves du Sentiment* de Baculard d'Arnaud [47], publiées par la Société typographique de Neuchâtel, Gosse, de son côté, expédie dans toute la péninsule les œuvres complètes de Rousseau et de Voltaire [48]. De Côme, Alexandre Volta réclame pour sa bibliothèque les traités de Saussure, Bonnet, Haller et Trembley [49].

Dès la fin du XVIIe siècle circulent à Naples quantité de livres défendus provenant de Genève et de Hollande. Ces volumes parviennent clandestinement dans la capitale parténopéenne et même quelquefois ouvertement. Leur commerce préoc-

[42] Pelissari, L 19.6.1737 à Muratori, Modène, BEM.

[43] Paolo PACIAUDI dans *Notizie e documenti per una storia della Biblioteca palatina di Parma*, a cura di Angelo Ciavarella, Parma, 1962, p. 52.

[44] H.-A. Gosse, Copie de lettre (CL) 21.3.1760 à Mezler, Stuttgart, AEG, Com. F 61, p. 277; CL 20.1.1779 à Chambeau, Avignon, AEG F 62, p. 109.

[45] Frères de Tournes, L 28.2.1729 au marquis d'Ormea, Turin, Archivio di Stato, Istruzione pubblica, Regia Università, Torino (*cit.* AST).

[46] Barthélémy Chirol, correspondance avec le marquis Cesare Beccaria Bonesano à Milan (30 lettres du 20.9.1766 au 6.3.1773), Biblioteca Ambrosiana, Milano, Becc. B 231 (*cit.* BAM).

[47] Società letteraria, Naples, L 17.2.1778 à la Société typographique de Neuchâtel (STN), Bibliothèque publique de la Ville de Neuchâtel (*cit.* BVN) 1219, 5: «Noi abbiamo avuto molti esemplari des épreuves du sentiment d'Arnaud, 8°, 4 vol. da M. Cailler di Ginevra...»

[48] Gosse, CL 23.5.1761 au comte Raschini, Reggio, AEG, F, 61 p. 635: «Nous y avons joint pour nouveauté la nouvelle Héloïse par J.-J. Rousseau, 12°, 6 vol. Ce livre fait beaucoup de bruit & d'abord il paroit dangereux. Mais on y trouve ensuite de fort beaux sentiments sur la vertu &c...» En 1785, Gosse offre à Conton de Gênes les œuvres complètes de Voltaire dans l'édition de Beaumarchais de Kehl et dans sa contrefaçon de Bâle (CL 2.11.1785, AEG, F 63, p. 115).

[49] VOLTA, *op. cit.*, t. I, p. 471: *Articoli relativi ai bisogni delle regie scuole di Como.*

cupe sérieusement le clergé et devient l'objet des protestations que le Saint-Siège adresse au Gouvernement napolitain et à la Cour de Vienne, puis à celle de Madrid [50].

A noter que l'assortiment genevois pour la péninsule ne compte pas que des livres latins, mais aussi beaucoup d'ouvrages en langue française de Hollande et de France. En effet, les catalogues de Cramer, Gosse, Chapuis et Cailler, de 1748 à 1775, contiennent chacun 2200 à 4300 titres, dont environ la moitié sont des imprimés d'origine hollandaise et l'autre française.

Giuseppe Rondi écrit de Bergame en 1779: «En Italie, actuellement, toutes sortes de personnes lisent; tous aiment à lire le français; par conséquent, la vente n'est pas fort difficile. Il y a même beaucoup de livres françois qui sont très chers et qui sont du goût des Italiens.» [51] L'abbé Spallanzani va jusqu'à prétendre que ses concitoyens préfèrent lire les ouvrages italiens dans leur traduction française que dans la langue originale [52].

Vers la fin du XVIIIe siècle, Gosse fournit aussi au libraire Pini de Bergame des «livres gaillards» qu'il a achetés en France [53].

IX. Livres italiens achetés par des libraires genevois

A vrai dire, les importations des libraires genevois ne sont pas destinées principalement au marché intérieur, mais plutôt à compléter un assortiment qui ira enrichir les bibliothèques et librairies étrangères. Une partie de cet assortiment est composé d'ouvrages en langue italienne: en 1626, les héritiers de la Rovière en mettent en vente 145, en 1667, les Chouët en offrent 200 à leur clientèle, en 1670, les de Tournes en possèdent en stock 650, puis 760 en 1733, 650 en 1757, 580 en 1763 et 146 en 1776. Cinq cent soixante figurent à l'inventaire des Cramer en 1755, tandis qu'en 1743, 1769 et 1775 Barillot, Chapuis et Cailler respectivement en ont chacun une centaine en magasin. La plupart de ces livres en langue italienne proviennent de la péninsule, en particulier de Venise et de Rome, mais aussi d'une vingtaine d'autres villes transalpines.

[50] Cardinal Luis Antonio Belluga y Moncada, Rome, L 6.8.1734 au comte de Santostefano, Naples, *cit.* dans Melpignano, *op. cit.*, pp. 165 et suivantes: «Ogni sorta di libri proibiti... venuti d'Olanda, di Ginevra e da altre parti si ammettono in cotesta città e regno dove nascostamente e talvolta pubblicamente si vendono e si comprano.»; Istruzione per Mons. Silvio Valenti Gonzaga nominato nunzio a Madrid (vers 1750) (*cit.* dans Melpignano, p. 183): «Vedesi per il regno [di Napoli]... gran copia di libri perniciosi e di infetta dannata dottrina per le mani di qualunque sorta di gente... che crede di essere giunta al sublime della letteratura qualora rendesi capace di spacciare qualche massima pellegrina che tali stimansi le apprese da qualche libro stampato in Inghilterra, in Olanda, in Ginevra...»

[51] Giuseppe Rondi, Bergame, L 12.4.1779 à STN, BVN 1209, 173.

[52] Spallanzani, Pavie, L 12.4.1789 à Senebier, Bibliothèque publique et universitaire, Genève (*cit.* BPU), Ms suppl. 1043: «Essendo ora come di moda in Italia il leggere piuttosto le copie francesi che gli originali scritti in lingua volgare.»

[53] Gosse, CL 9.12.1785 à J.B. Pini, Bergame, AEG, F 63, p. 118.

Quant aux ouvrages latins, ceux qui ont été imprimés en Italie constituent une notable part de l'assortiment genevois; cette part va en augmentant pendant cent ans dès la seconde moitié du XVIIe siècle. Pour les de Tournes, en 1670, le pourcentage s'établit, selon les catégories, de la manière suivante: théologie 3%, droit 8%, médecine 4%, divers 4%. En 1776, la proportion de ces livres est sensiblement plus élevée: théologie 28%, droit 20%, médecine 22%, divers 20%. Des remarques analogues peuvent être faites pour les libraires Bousquet, Pelissari, Gosse, Cramer, Chapuis et Cailler. Or, les catalogues généraux de librairie latine des de Tournes comptent 15.000 ouvrages en 1670, 9000 en 1733, 7000 en 1776. Ceux des Cramer 14.000 en 1742-49 et 10.000 en 1753-54. Les pourcentages indiqués représentent donc jusqu'à 1500 titres différents de livres latins d'origine italienne.

La correspondance des libraires genevois nous apprend qu'en 1685 et 1686 Samuel de Tournes propose l'achat de livres d'Italie à Scheuchzer, le bibliothécaire de Zurich [54]. *Le Dictionnaire du Commerce*, dans son édition de 1750 – celle de Cramer & Philibert – précise que les Genevois sont assortis de tout ce qui paraît dans le genre en Italie [55]. Bousquet n'offre-t-il pas, dans sa *Bibliothèque italique* en 1730, une série d'ouvrages importés de la péninsule [56]? De leur côté, Cramer et Philibert publient en 1745 et 1746 des catalogues de livres qu'ils se sont procurés outre-monts. Quant à Gosse, il envoie en 1761 des livres d'Italie au libraire Changuion d'Amsterdam [57]. En 1759, il réclame à Storti de Venise des livres de droit, de médecine et de belles-lettres de la Sérénissime, Rome et Florence [58]. En outre, l'examen des papiers d'affaires de l'imprimerie du Séminaire de Padoue permet de constater que Manfrè a livré régulièrement des marchandises aux de Tournes, aux Cramer, à Philibert et à Bousquet, et ceci de 1726 à 1771 [59].

De combien d'exemplaires les libraires genevois disposaient-ils en livres d'assortiment? On peut remarquer, par exemple, qu'en 1743 Barillot en possède entre 1 et 6 de chaque titre, exceptés 3 ouvrages, dont il conserve une vingtaine de volumes et

[54] Cf. note 41.

[55] Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire Universel du Commerce*, Genève, Cramer & Philibert, 6e édition, 1750, t. IV, p. 326.

[56] Ch. G. Loys de Bochat, Lausanne, L 16.9.1732 à L. Bourguet, Neuchâtel, Bibliothèque de la Bourgeoisie, Berne, Ms hist. helv. XVI.64.375: «M. Bousquet me fit voir des ballots de livres qu'il recevoit d'Italie.»

[57] Gosse, CL 29.9.1761 à Changuion, Amsterdam, AEG, F 61, p. 702.

[58] Gosse, CL 12.5.1759 à Storti, Venise, AEG, F 61, p. 4: «Donnez-nous notte ès livres que vous pouvez nous fournir non seulement de Venize, mais aussi de Rome, Florence et autres villes d'Italie, quand même vous n'en pourriez fournir que 1 ou 2 ex., il nous faut principalement des livres de droit, de médecine et de belles-lettres.» En 1760, Gosse commande en plusieurs exemplaires à Venturini, de Modène, mais qui a son imprimerie à Lucques les *Annales ecclesiastici* du cardinal Baronio et les *Annales ordinis S. Benedicti* du père Jean de Mabillon, en tout 154 volumes, dont on peut douter qu'ils aient été enrichir les bibliothèques genevoises.

[59] Archivio della tipografia del Seminario di Padova, t. 258, Stamperia, ove si vedono raccolte le note de' debitori e creditori del negozio e delle casse e monti dal 1725 sin 1771 con qualche interruzione, Seminario arcivescovile, Padova.

Fig. 6. François Mauriceau (gravure tirée de son *Trattato delle malattie delle donne gravide*, Cologni [Genève], appresso Gio. Luigi Du Four, 1685).

134 copies de la *Legazione di Mezzabarba in Cina* de Viani, publiée à Florence en 1740 [60].

X. Correspondants, fournisseurs et clients italiens

Contrairement aux conditions du commerce de librairie avec la péninsule Ibérique, où les libraires genevois se limitaient à exporter leurs livres d'impression et d'assortiment contre paiement comptant ou à terme, en Italie le négoce s'effectuait souvent partiellement ou même totalement en change, les différences étant soldées périodiquement. Ceci du moins lorsque les clients étaient des libraires. En 1684, Jean-Louis Dufour a trois créanciers libraires en Italie, à Pavie, Rome et Padoue [61]. En 1691, les Chouët ont sept débiteurs dans la péninsule, à Milan, Bologne, Turin, Rome et Naples; ils en ont aussi en 1693 [62]. En 1711, Perachon correspond avec Livourne, Turin et Gênes [63]. En 1735, Bousquet demande l'intervention de Giannone pour récupérer une créance contre le libraire Ponzelli de Naples [64]. En 1743, Barillot compte dix-sept débiteurs italiens à Rome, Turin et Milan contre cinq créanciers à Milan et Venise [65]. Tandis que Claude et Antoine Philibert laissent protester contre eux un effet de Venise en 1755 [66], les Cramer à la même date n'ont pas moins de trente débiteurs, de Milan à Palerme, d'Alexandrie à Venise [67]. Au cours de la décennie suivante, ils correspondent avec vingt-quatre Italiens [68]. De 1759 à 1785, Gosse négocie avec trente-sept correspondants dans quinze localités transalpines [69]; en 1781, il compte vingt-six débiteurs, dans neuf villes de la péninsule [70]. A noter que pendant une période presque équivalente, la Société typographique de Neuchâtel entretient une centaine de correspondants – libraires et particuliers – dans seize villes d'Italie [71].

Ces chiffres, évidemment partiels, donnent cependant une idée des relations des libraires genevois en Italie, relations qui se sont étendues au pays tout entier.

[60] Jaques Barillot & fils, libraires, inventaire de faillite, 1.5.1743, AEG, Jur. civ., Fd 23.

[61] Jean-Louis Dufour, libraire, inventaire de faillite, 1684, AEG, Jur civ., Fd 4.

[62] Léonard Chouët, libraire, inventaire décès, 23.7.1691, AEG, Jur. civ., F 128; acte de vente, 18.3.1693, AEG, Not. J. Girard, vol. 1, f° 77.

[63] Philibert Perachon, libraire, inventaire décès, mars 1738, AEG, Jur. civ., F 543: «liasse renfermant lettres depuis 1711 jusqu'en 1716 de... Ligourne, Turin, Gênes...»

[64] Bousquet, L 29.1.1735 à Giannone, Venise, BNCF, II.VII.22.c.19a: «Nous vous prions Monsieur de nous envoyer en réponse une lettre de recommandation pour Monsieur votre frère à Naples pour nous aider à agir contre le Sieur Giuseppe Ponzelli libraire qui nous doit et ne nous veut point payer.»

[65] Barillot, inventaire de faillite, cf. note 60.

[66] Claude & Antoine Philibert, libraires, Protêt 5.6.1756, AEG, Not. J. Binet, vol. 1, p. 8.

[67] Notte générale ès débiteurs qui restent à recevoir suivant nos grands livres de la société des frères Cramer & Claude Philibert, 10.6.1755, AEG, Not. J. L. Choisy, vol. 1, p. 232.

[68] Frères Cramer, Grand livre 1755-1767, AEG, Com. F. 57.

[69] H. A. Gosse & Comp., libraires, Registres de copies de lettres (1759-1761, 1776-1783, 1785-1791) 3 vol. AEG, Com. F 61-63.

[70] Catalogue de la librairie H. A. & J. Gosse [décembre 1781], BPU, Ms fr. 400.

[71] Correspondants italiens de la STN. Liste aimablement communiquée par BVN.

Qui étaient les correspondants transalpins? Des libraires pour la plupart, toujours italiens à Venise, parfois briançonnais dans d'autres villes. Par exemple, Reycend à Turin et Milan, Gravier à Gênes, Gravier et Bulifon à Naples, Bouchard à Rome et Florence, Faure à Parme. De ces Dauphinois, qu'on trouve aussi dans toute la péninsule Ibérique, le libraire bergamasque Giuseppe Rondi n'a pas une très haute opinion, bien qu'ils soient souvent parvenus à se créer de belles situations: «Si en Italie, il y avoit de bons négociants en livres françois et qui eussent les fonds nécessaires, ils feroient des trésors pourvu qu'ils eussent un certain tour d'esprit et des connaissances, car que les libraires françois qui sont en Italie, nonobstant qu'il y en a des riches, ils sont tous depuis le premier jusqu'au dernier dépourvus des connaissances et malgré qu'il y en a qui ont trente années d'incolat en Italie, il semble qu'ils soyent encore dans les montagnes du Dauphiné et ils ne se donnent pas la peine de se produire comme il faudroit.» [72] François Grasset écrit d'ailleurs la même chose en 1754: «Ces gens actifs, laborieux et extrêmement sobres... s'allient presque toujours entre eux... Non seulement le commerce de la librairie est entre leurs mains, mais encore ceux des cartes de géographie, d'estampes, horlogeries, toiles, indiennes, bas, bonnets, etc... J'en ai vu qui à peine savoient lire et ne savoient pas faire la différence du format in douze avec celui octavo.» [73]

Les autres correspondants sont – outre les banquiers et les négociants – des bibliophiles, des érudits, des bibliothécaires. Rappelons parmi les plus fameux: Antonio Magliabechi, Lodovico Antonio Muratori, Scipione Maffei, Pietro Giannone, Costantino Grimaldi, Carlo Musitano, le marquis d'Ormea, Cesare Beccaria.

XI. Conditions du commerce de librairie avec l'Italie

Les documents consultés ne permettent pas de se faire une idée du prix des livres avant le XVIIIe siècle. En effet, c'est à cette époque seulement que parfois les catalogues de librairie indiquent en marge le prix des ouvrages et mentionnent le cours du change des monnaies étrangères. Les prix sont généralement fixés en argent courant de Genève [74]. Quant aux changes, jusqu'à la fin du siècle, l'écu patacon de 3 livres de Genève vaut 5 livres de France, 1 piastre de 8 réaux d'Italie, 4 livres 4 sols de Piémont et Savoie, 6 livres 15 sols de Milan, 10 livres de Venise, 10 paoli

[72] Giuseppe Rondi, Bergame, L 12.4.1779 à STN, BVN 1209, 173.
[73] François Grasset, L [nov. 1754] à Malesherbes, Paris, BNP, Ms fr. 22130/37.
[74] Par exemple, *Catalogue des livres... qui se trouvent chez les héritiers Cramer & frères Philibert, libraires à Genève en 1741 pour vendre en feuilles aux prix fixés en monnoye de cette ville.* Pourtant en 1786, Barde & Manget indiquent leurs prix en argent de France.

romains, 115 grains de Naples, 4 shillings 2/3 d'Angleterre, 2 florins ½ de Hollande, Brabant et Flandres, et 1 louis blanc d'Allemagne. De son côté le rixdaler de 6 marcs de Danemark vaut 4 livres 10 sols de France, 110 kreutzer d'Empire, 10 dalers ½ de cuivre de Suède, 2 roubles de Russie, 2 florins de Hollande [75].

Le prix s'entend pour l'ouvrage en feuilles; il n'inclut ni l'emballage, ni le transport, ni la reliure [76]. Une comparaison des différents catalogues montre que les livres d'impression sont meilleur marché que les livres d'assortiment. Le tarif genevois est tel qu'il permet même aux libraires de la ville d'offrir leurs livres dans la péninsule à des prix plus avantageux que ceux pratiqués par leurs concurrents italiens pour des éditions similaires [77]. La comparaison des catalogues montre aussi que les prix indiqués – qui étaient concurrentiels [78] – ont peu varié au cours du siècle. Les ouvrages ne se démodaient pas facilement et des rabais n'intervenaient que lors de la négociation commerciale proprement dite. Quelle qu'en soit la provenance et la date d'impression, c'est généralement le nombre de feuilles qui détermine le prix de vente des marchandises à l'exception des ouvrages de luxe illustrés. En 1670, Pierre Chouët vend ses sortes à Verdussen, d'Anvers, à 5 florins argent de France la rame [79]. Qu'il s'agisse de Cramer en 1742, de Gosse en 1760, ou de Chapuis en 1769, il faut compter avec un prix moyen courant de 10 sols à 1 livre 10 sols argent de Genève, pour les in-douze, de 15 sols à 2 livres pour les in-octavo, de 2 à 4 livres pour les in-quarto et de 4 à 6 livres pour les in-folio.

[75] Bousquet dans *Bibliothèque italique*, III, Genève, 1728, p. 260; Catalogues de Cramer & Philibert 1745, 1747; Gosse, CL 24.5.1760 à Carozzio & Papis, Milan, AEG, F 61, p. 342; CL 5.10.1759 à Marini, Pesaro, F 61, p. 135; CL 19.12.1760 à Taruffi frères, Bologne, F 61, p. 533; CL 20.3.1761 à De Rossi, Turin, F 61, p. 599; CL 1.10.1782 à Du Four, Chambéry, F 62, p. 384; Philibert frères dans *Choix littéraire*, XXI, Genève, 1760; *Catalogue des livres françois, italiens, espagnols et anglois de François Grasset & Cie*, s.l. [Lausanne] 1767; *idem* [1782]; Società letteraria, Naples, circolare 6.9.1777, BVN 1219, 3; souscription des livres que les frères Philibert impriment à Copenhague et à Genève dans *Excerptum totius italicae nec non helveticae literaturae pro anno 1758*, Bernae, I, p. 273.

[76] Gosse, CL 1.7.1760 à Perini, Suze, AEG, F 61, p. 382: «Les livres seront entendus pris ici en feuilles et non reliés.»

[77] Gosse, CL 31.3.1780 à Yves Gravier, Gênes, AEG, F 62, p. 186: «[Notre grand Bullaire] est beaucoup meilleur marché que l'édition de Rome puisque le prix n'en est que de 130 livres de France...»

[78] Henry de Rouvière, *Voyage du tour de France*, Paris, 1713, p. 147: «Ils envoyent leurs livres en Espagne, en Portugal et par toute l'Italie. Comme ils donnent leurs livres à bon marché, ils en font un grand débit et c'est par là qu'ils débouchent les grandes impressions qu'ils ont coutume de faire...»; Società letteraria, Naples, L 4.1.1780 à STN, BVN 1219, 27: «Alcuni articoli noi possiamo averli a miglior mercato a Ginevra...»; Galeazzi, Milan, L 30.8.1774 à STN, BVN 1154, 297: «I ceppi della vostra stamperia li ho da molti anni a prezzo assai minore... in ispecie a Ginevra vi sono a prezzo assai basso in catalogo a prezzo netto di Francia di Monsieur Cailler.»

[79] Frères Verdussen, Anvers, L 25.3.1670 à Samuel Chouët dans Sabbe, *op. cit.*, p. 71; L 10.9.1670 au même: «nous prenderons cent rames de vos sortes en un fois et vous payerons pour chaque rame... 6 florins en monnoye de France... joint les frais des voitures de Genève à Francfort.» (Sabbe, *op. cit.*, p. 111.)

Fig. 7. Carlo Musitano (gravure tirée de son *Opera Medica, chymico-practica*, Coloniae Allobrogum, sumptibus Chouët, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter & S. de Tournes, 1701).

Les conditions faites aux libraires transalpins portent sur divers points. On leur accorde un rabais sur les prix de catalogues, rabais qui varie de 5 à 40 % selon le cas [80]. Une pratique fréquente est de compter en argent de France ou en argent de Piémont les montants indiqués en argent courant de Genève, ce qui équivaut à une réduction de 30 à 40 % [81]. Les livres d'impression sont souvent vendus en change, tandis que ceux d'assortiment sont livrés contre paiement comptant ou à terme [82]. Les paiements d'une certaine importance [83] se font par traites négociables (billets ou lettres de change), les termes sont de six, douze ou dix-huit mois [84], ou encore la marchandise est payée en trois versements échelonnés de quatre en quatre mois par lettres acceptées et acquittées dans les seize mois du jour d'expédition [85]. D'autres facilités octroyées par les libraires genevois consistent, par exemple, à prendre en charge l'emballage et une partie du transport [86]. La Société typographique de Neuchâtel vend à Naples FOB Gênes ou Marseille [87]. La rareté de l'argent à Genève en 1767

[80] Balthazar Comino, Pavie, L 5.9.1785 à STN, BVN 1137, 185: rabais 5%; Frères de Tournes, L 10.10.1729 au marquis d'Ormea, Turin, AST; Gosse, CL 31.3.1780 à Gravier, Gênes, AEG, F 62, p. 186: rabais 10%; Reycend frères, Turin, L 28.10.1777 à STN, BVN 1205, 377: rabais 20%; Gosse, CL 5.10.1759 à Marini, Pesaro, AEG, F 61, p. 135: rabais 25%; Gosse, CL 24.5.1760 à Carozzio & Papis, Milan, AEG, F 61, p. 342: rabais 30%; Gosse, CL 28.3.1761 à Tedeschi, Milan, AEG, F 61, p. 602: rabais 35%; Gosse, CL 3.5.1780 à Toscanelli, Turin, AEG, F 62, p. 200: rabais 40%. Au début de l'année 1760, les frères Philibert dans *Choix littéraire*, XXI, offrent jusqu'au 30 avril un rabais de 40%, jusqu'au 30 juin un rabais de 33% et jusqu'au 31 décembre un rabais de 25% sur les prix ordinaires de tous les catalogues genevois en monnaie courante ou en monnaie de France.

[81] Gosse, CL 1.7.1760 à Perini, Suze, AEG, F 61, p. 382: «Il y aura les prix indiqués à chaque article en notre monnoie courante mais vous pouvez, Monsieur, réputer comme en monnoie de Piémont, ce qui fera un rabais considérable sur ce pied là.» Pour l'argent de France cf. CL 31.3.1780 à Gravier, Gênes, AEG, F 62, p. 186.

[82] Gosse, CL 5.10.1759 à Marini, Pesaro, AEG, F 61, p. 135; CL 29.3.1760 aux héritiers Monti, Parme, AEG, F 61, p. 287; Giovanni Poleni, L 29.9.1730 à Bourguet, Neuchâtel, BVN 1278, 2: «Niente importa che li Sigri Bousquet & compagnia non applichino a cambi de' miei libri. Basta che loro scriva che occorrendomi libri da Ginevra, io scriverò loro a dirittura e che all'arrivo dei libri in mie mani li manderò la cambiale dell'importare di essi.» Dans leurs affaires en change avec l'Italie, les Genevois exécutent parfois des opérations triangulaires, consignant à des collègues créanciers de libraires transalpins la marchandise commandée par ces derniers en contrepartie de leurs livraisons (Gosse, CL 14.3.1761 à Pitteri, Venise, AEG, F 61, p. 593).

[83] Philibert, dans *Choix littéraire*, XXI: «Les acheteurs payeront comptant jusqu'à la somme de 100 livres de France, soit 60 livres courantes...»

[84] Philibert, *ibid.*; Gosse, CL 5.6.1761 à Liquier frères & Cie, Naples, AEG, F 61, p. 643; CL 3.5.1780 à Toscanelli, Turin, AEG, F 62, p. 200; CL 28.4.1781 à Galeazzi, Milan, AEG, F 62, p. 302.

[85] Gosse, CL 21.3.1761 à Tedeschi, Milan, AEG, F 61, p. 602; S. de Tournes, L 15.7.1678 à Magliabechi, Florence, BNCF: «J'ay donné advis à Monsr de Gastines (banquier à Livourne) du payement de la lettre de change qu'il me fit tenir par vostre ordre pour acquit du dernier ballot que ie vous avois envoyé».

[86] Frères de Tournes, L 10.10.1729 au marquis d'Ormea, Turin, AST.

[87] Società letteraria, Naples, L 8.1.1778 à STN, BVN 1219, 4: «Conviene affrancar le balle almeno fino a Marsiglia e noi ci accontenteremo di pagar il nolo per conto nostro e di pagar la vettura e le spese a Marsiglia per conto vostro»; Mérande & Cie, Naples, L 6.6.1784 à STN, BVN 1180, 217; Joseph Tosi, Naples, L 16.9.1788 à STN, BVN 1225, 106: «10% de rabais ou bonification, une année de terme pour le payement et la marchandise franc à bord du navire à Gênes, conditions que vous accordez aux autres libraires de cette ville.»

incite Chirol à céder des livres à vil prix [88]. En 1761, Gosse offre à Liquier, de Naples, 5% de commission sur les ventes que ce dernier lui procurera chez d'autres libraires napolitains [89]. En 1779 – à en croire le libraire Giuseppe Rondi, de Bergame – «l'Italie est un pays où il y a des imponctualités étonnantes pour les paiements et particulièrement dans le commerce des livres» [90]. La liste de certains débiteurs de Gosse pourrait confirmer cette assertion [91], bien qu'il convienne de faire dans ce domaine de prudentes appréciations.

Le papier utilisé par les imprimeurs genevois, au XVIIe siècle surtout, était de très médiocre qualité et les ordonnances prises par le gouvernement en 1604, 1605, 1606, 1607 et 1625 n'avaient guère porté remède à cette situation [92]. Il faut relever que les impressions locales, pour trouver des débouchés, devaient concurrencer les livres d'Allemagne, d'Italie, de Lyon et de Hollande. A cette fin, les typographes de de la ville, pour abaisser leurs coûts de production, s'efforçaient d'économiser sur la qualité du papier. En revanche, la qualité s'améliore au siècle suivant [93]. A cette époque, les livres d'Allemagne sont imprimés sur du papier sans colle, presque gris; ceux de Venise, Padoue et Vérone aussi, tandis que les éditions de Genève et Lausonne sont tirées sur du papier beaucoup plus blanc [94]. Le prix du papier augmentant beaucoup en France vers 1767, Chirol écrivait à ce sujet à Beccaria que la rareté du papier à Paris avait renchéri d'un tiers les livres et les reliures [95].

L'emballage – nous l'avons vu – est généralement à la charge de l'acheteur. En 1760, la confection d'une balle de mulet coûte 4 livres argent courant de Genève, celle d'un ballot 2 livres [96]; les balles sont généralement de 150 à 160 livres, poids de 18 onces. Devant être portées à dos de mulet, leur poids ne saurait dépasser deux quintaux de France [97].

[88] Chirol, L 7.2.1767 à Beccaria, Milan, BAM: «La triste situation dans laquelle se trouve notre République par l'interdiction du commerce avec la France rend l'argent d'un rare qu'il n'est guère plus possible d'y tenir, ce qui nous oblige à donner notre marchandise et au dessous même de ce qu'elles nous ont coutées.»

[89] Gosse, CL 5.6.1761 à Liquier frères & Cie, Naples, AEG, F 61, p. 643.

[90] Giuseppe Rondi, Bergame, L 12.4.1779 à STN, BVN 1209, 173.

[91] Dans son catalogue manuscrit de décembre 1781, Gosse compte, parmi 60 «mauvais débiteurs en argent», 19 clients italiens et sur 6 «mauvais débiteurs en change» 4 libraires de la péninsule (Pasquali de Venise, Barbelini de Rome, Jean Gravier et Rispoli de Naples) tandis que Storti et Coleti de Venise sont considérés comme de bons débiteurs. BPU, Ms fr. 400.

[92] AEG, RC 124, p. 85 (12.4.1625).

[93] Savary des Bruslons, *op. cit.*, t. IV, p. 326.

[94] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes, BNP, Ms fr. 22130.

[95] Chirol, L 2.5.1767 à Beccaria, Milan, BAM: «La rareté des papiers [à Paris] fait augmenter les livres du tiers ainsi que les relieures...»

[96] Gosse, CL 19.12.1760 à Taruffi frères, Bologne, AEG, F 61, p. 533: «Nous nous sommes prévalus sur Mr Jacques Nadal & Rigaud de 2 livres de Piémont pour fraix d'emballage. Vous savez Mrs que c'est l'usage dans le commerce que l'acheteur paye l'emballage et nous n'y avons aucun profit puisqu'il faut payer les emballeurs: une balle de mulet coûte 4 livres et une demi balle ou ballot 2 livres, c'est le taux.»

[97] Gosse, CL 16.4.1760 à Venturini, Modène, AEG, F 61, p. 300; CL 19.1.1782 à Galeazzi, Milan, AEG, F 62, p. 351; Giraud & Giovine, Turin, L 15.6.1774 à STN, BVN 1157, 491.

Les libraires genevois s'engagent à consigner la marchandise en bon état et à remplacer les feuilles endommagées lors des transports [98]. Les de Tournes insistent sur ce point, en faisant remarquer qu'il est très rare de recevoir de Hollande des balles qui ne soient avariées et où il n'y ait des livres abîmés. Ils ajoutent: «Messieurs les Hollandois se mettent très peu en peine de ces sortes de choses quand ils ont reçu leur paiement.» [99]

Les libraires genevois importent leurs assortiments en feuilles et les exportent généralement de même. En fait, il semble que la reliure soit trop chère à Genève pour les marchés méridionaux [100]. C'est en France, à Lyon et à Marseille, ainsi qu'à Avignon, que les ouvrages – du moins les petits formats – sont reliés pour la péninsule Ibérique et parfois aussi pour l'Italie [101]. Mais les italiens ont des relieurs qui travaillent à bon compte, aussi, le plus souvent, les assortiments et sortes genevois sont-ils livrés outre-monts soit en feuilles soit brochés [102].

Voici le tarif des reliures genevoises en basane ou en veau, à la française, donné par Gosse [103]:

1759	*in-f°*	*in-4*	*in-8*	*in-12*
	£	£	£	£
Veau	5,70	3,10	1,15	1,15
Basane	5,10	2,15	1,50	1,50
1760				
Veau	6,15	4,10	1,15	1,15
Basane	4,10	3,—	1,—	1,—

[98] Frères de Tournes, L 10.10.1729 au marquis d'Ormea, Turin, AST: «Nous nous engageons à rendre les livres en bon estat.»

[99] *Ibid.*

[100] Gosse, CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340: «Ces relieures sont ici assez chères.»

[101] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes, Paris, BNP, Ms fr. 22130: «La plupart des livres pour l'Espagne, les volumes quarto, les 8°, les in douze se relie presque tous à Lyon ou Avignon, où l'on relie meilleur marché que nulle part et de là ils sont envoyés à Marseille où on les embarque pour leurs destinations.»; Cramer, (GL 1759, AEG, F 57, p. 124) fait relier une caisse de livres par Joly, d'Avignon, pour Pizzorno, de Gênes.

[102] Thomas Masi & Cie, Livourne, L 27.6.1774 à STN, BVN 1224, 102: «Ayant de bons relieurs en notre ville, nous sommes en état de vous fournir tous les articles que vous nous commetterez et cela comme on les relie en France, en veau ou en basane, aux prix de Mrs les libraires de Marseille.»; Gosse, CL 1.10.1782 à Du Four, Chambéry, AEG, F 62, p. 384: «Il me semble, Messieurs, que cela ne pourra vous convenir & qu'il vaudra mieux les faire relier chez vous.»

[103] Gosse, CL 22.6.1759 à Foà, Reggio, AEG, F 61, p. 30; CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340.

Fig. 8. Giovanni Maria Lancisi (gravure tirée de son *Opera*, Genevae, sumptibus J.A. Cramer & filii, 1718).

Vers la fin du siècle, Manget offre une gamme de reliures plus étendue, dans le goût de l'époque [104]:

Maroquin, filets or, tranche dorée .	24,—	12,—	6,—	3,10
Basane, filets or, tranche dorée . . .	15,—	7,10	4,—	2,10
Basane, tranche rouge ou jaune . . .	7,10	3.10	1,10	1,—
Carton, couvert papier imitation basane, dos et coins basane	3,10	1,16	—,18	—,16

Les frais de reliure sont facturés à part et sont payables comptant [105].

Quant aux droits prélevés sur les marchandises, remarquons, par exemple, qu'à Turin tout paquet ou ballot en transit de moins de 2 rub ou 50 livres de poids paie une taxe de 5 sols de Piémont par livre de poids. Au-dessus de 2 rub, la taxe est inférieure [106]. A Lyon, le plomb que l'on met aux balles, les frais de visite, déballage, remballage, droit des officiers de la Chambre syndicale, expédition et provision du commissaire, tous ces faux frais qu'il faut inévitablement payer vont souvent au-delà des frais de voiture [107]. Il en va de même à Marseille.

A Naples, en 1780, un droit de 30 livres au quintal est décrété par le gouvernement sur l'importation de livres étrangers, [108] tandis qu'en 1755, le roi de Sardaigne avait interdit le transit des livres venant de l'extérieur [109].

A Genève, le service des postes est bien organisé. Gosse nous informe en 1759 que le courrier pour l'Italie part de Genève tous les samedis et celui pour Turin tous les vendredis matin [110]. Selon Du Roveray, en 1793, Genève a quatre jours de poste par semaine de et pour la Suisse et l'Allemagne, deux jours de poste pour l'Italie par le Grand-Saint-Bernard et Milan, deux autres par le Mont-Cenis vers

[104] *Catalogue général des livres qui se trouvent chez G. J. Manget...* 1797. Notons que le tarif des libraires lyonnais pour leurs reliures est: f° = 3 livres, 4° = 1 livre 10 sols, 8° = 15 sols, 12° = 10 sols. Cf. Società letteraria, Naples, L 17.2.1778 à STN, BVN 1219, 5; Fratelli Terres, Naples, L 16.9.1788 à STN, BVN 1224, 1.

[105] *Catalogue des livres... de Grasset* [1782] déjà *cit.*, p. III: «Cette relieure nous sera payée à part, en sus du prix du livre, et argent comptant.»; *id.* Philibert dans *Choix littéraire*, XXI, 1760.

[106] Gosse, CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340; CL 14.3.1761 à Pitteri, Venise, AEG, F 61, p. 593. Selon l'article 11 du traité de Saint-Julien (11/21 juillet 1603), les Genevois seront désormais «exempts de tous daces, péages, traverse, demi pourcent sur les Etats de son Altesse..., sans qu'il soit loisible... de faire ouverture des quaisses, coffres, paquetz, tonneaux ou bales ded. marchandises.» Sur l'application de ce texte au commerce de transit avec l'Italie et l'exemption du dace de Suze, cf. Anne-Marie Piuz, *Recherches sur le commerce de Genève au XVIIe siècle* dans *Mém. et Doc soc hist. et arch. de Genève (MDG)*, XLII, Genève, 1964.

[107] Gosse, CL 9.5.1760 à Hermil & Roland, Naples, AEG, F 61, p. 326. S. de Tournes, L 13.10.1676 à Passerini, Florence, BNCF: «Je l'aurois bien expédiée par Lyon mais ie n'ay osé au subiect que les frais sont trop grands par cette voye là.»

[108] Società letteraria, Naples, L 4.1.1780 à STN, BVN 1219, 27.

[109] Syndic des libraires, Lyon, L 5.8.1755 au Chancelier, BNP, Ms fr. 22128/90-91.

[110] Gosse, CL 21.6.1759 à Foà, Reggio, AEG, F 61, p. 30.

Turin, quatre jours de poste de et pour Paris par Lyon. Les lettres ne mettent que quatre ou cinq jours de Paris à Genève par Lyon et deux jours de plus par Pontarlier et le Pays de Vaud [111]. Pour Pavie, il faut cinq jours [112]. Un envoi Genève-Milan de 2 volumes in-8 coûte par la poste 2 livres de Milan, aussi cette voie est-elle jugée comme trop dispendieuse pour l'expédition des marchandises en Lombardie [113]. Leur transport par muletier de Genève à Turin n'est facturé que 2 ou 3 sols de Piémont la livre, soit 1 livre 10 sols de Piémont le rub [114].

Quant à l'itinéraire des balles de livres entre Genève et l'Italie, voici les informations fragmentaires que nous possédons pour le XVIIIe siècle et la fin du siècle précédent. A noter qu'à cette époque le trafic des marchandises emprunte de préférence la route du Mont-Cenis.

– Turin : par muletier, via Mont-Cenis [115].

– Milan, Pavie, Crémone : par muletier jusqu'à Turin, puis par voie d'eau [116]. La

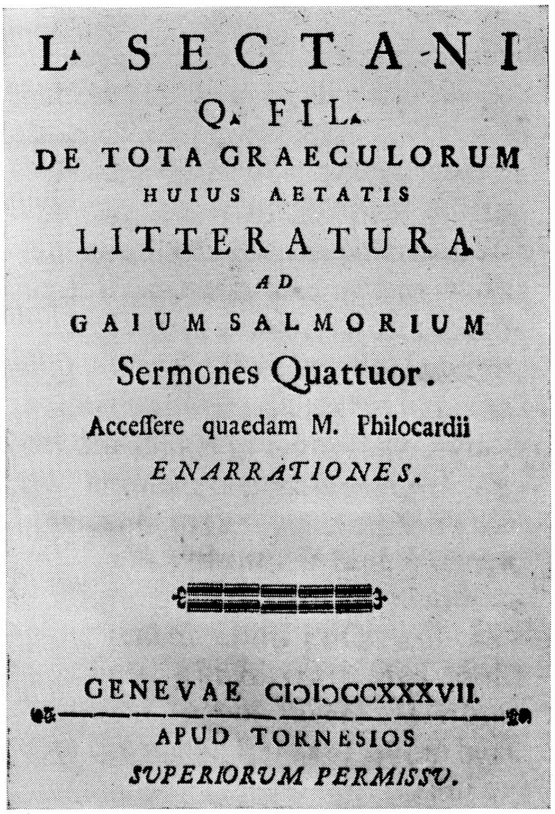
L. SECTANI
Q. FIL.
DE TOTA GRAECULORUM
HUIUS AETATIS
LITTERATURA
AD
GAIUM SALMORIUM
Sermones Quattuor.
Acceſſere quaedam M. Philocardii
ENARRATIONES.
GENEVAE CIↃIↃCCXXXVII.
APUD TORNESIOS
SUPERIORUM PERMISSU.

Fig. 9. Pamphlet du Père Cordara SJ faussement attribué aux presses genevoises.

[111] Du Roveray, East Court, L 27.7.1793 à Nepean, Londres, *cit.* dans J. Benetruy, *L'atelier de Mirabeau. Quatre proscrits genevois dans la tourmente révolutionnaire, MDG*, XLI, Genève, 1962, p. 454.

[112] Spallanzani, Pavie, L 25.10.1776 à Senebier, BPU, Ms suppl. 1043 : «Le lettere da Ginevra a Pavia sogliono impiegare nel viaggio 5 giorni.»

[113] Gosse, CL 28.10.1759 à Franci, Milan, AEG, F 61, p. 157; CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340.

[114] Gosse, CL 16.4.1760 à Venturini, Modène, AEG, F 61, p. 300; CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340: «On se sert ordinairement de la voye des muletiers pour Turin. Il n'en coûte d'ici là que 2 ou 3 sols par livre pesant poids & monnoie de Piémont.»

[115] Gosse, CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340; Giraud & Giovine, Turin, L 15.6.1774 à STN, BVN 1157, 490: «Nous vous prions expédier le plus tôt possible en l'adressant à M. Léonard Bourdillon, directeur des Coches à Genève, pour qu'il nous le fasse passer par le premier muletier.» Gosse, CL 3.3.1781 à Galeazzi, Milan, AEG, F 62, p. 289: «Nous venons de les adresser dans un ballot marqué G.G.H.6 libri B di transito à Mr Jacques Nadal de Turin avec ordre de vous l'acheminer tout de suite en se prévalant de ses frais sur la marchandise.»

[116] Lorenzo Manini & Cie, Crémone, L 16.3.1783 à STN, BVN 1178, 208: «Così potreste avanzarmi il collo per la via di Ginevra e Torino, dirigendolo in questa ultima città alli Sig. Gio. P. Bonafous & Comp.» Balthazar Comino, Pavie, L 5.9.1785 à STN, BVN 1137, 185; Chirol, L 29.8.1767 à Beccaria, Milan, BAM: «Facture d'un ballot expédié par Turin pour compte de Monsieur le Marquis Beccaria de Milan.»

poste aux lettres qui passe par le Simplon est déconseillée, même pour les petits envois de livres, parce que trop chère [117].

- Gênes: par muletier, via Turin [118].
- Florence, Sienne: par Marseille-Livourne [119], par Turin-Savone-Gênes-Livourne [120] ou par Turin-Plaisance-Bologne [121].
- Naples: par Lyon-Marseille-Livourne [122] ou par Turin-Gênes [123].
- Modène, Bologne, Reggio-Emilia: par Marseille-Livourne-Lucques [124], ou par Milan[125].
- Parme: par Turin-Milan [126].
- Padoue: par Turin-Milan [127].

[117] Gosse, CL 28.10.1759 à Franci, Milan, AEG, F 61, p. 157: «On ne peut remettre icy les paquets que comme les lettres, au bureau de la poste et dans la malle, mais cette voye pour des paquets seroit trop dispendieuse.» CL 24.5.1760 à Sevesi, Milan, AEG, F 61, p. 340: «La voye de la poste n'est pas praticable et trop dispendieuse pour des paquets de livres: le courrier n'a qu'un cheval qui porte lui et la malle des lettres dans laquelle tous les paquets doivent entrer.»

[118] Gosse, CL 30.6.1759 à Paul Maystre, Gênes, AEG, F 61, p. 36.

[119] S. de Tournes, L 26.4.1677 à Francesco Passerini, Florence; L 10.11.1677 à Magliabechi, Florence, BNCF.

[120] S. de Tournes, L 13.10.1676 à Passerini, Florence, BNCF: «Pendant deux moys il n'est allé aucuns muletiers d'icy à Marseille... je pourroy faire passer les marchandises que vous me commetterez par Turin, Savonne, Gennes, etc. au cas qu'il ne se trouve prompte commodité pour Marseille.» J. A. Chouët, L 18.10.1683 à Magliabechi, Florence, BNCF; Carlieri, Florence, L 8.3.1785 à STN, BVN 1132, 111; Vincenzo Pazzini, Carli & figli, Sienne, L 26.5.1788 à STN, BVN 1190, 103.

[121] Joseph Bouchard, Florence, L 1.10.1776 à STN, BVN 1125, 307: «Voici une liste de divers livres qu'aurez la bonté de faire collationner et les fères expédier à vos frais à Turin avec ordre à vos amis de me les expédier à Plaisance à Mess. Agazzini & Albertazzi, avec ordre de me les expédier à Bologne à l'adresse de Mr Joseph Guibert, lequel je préviendrai pour qu'il me les expédie ici.»

[122] Gosse, CL 9.5.1760 à Hermil & Roland, Naples, AEG, F 61, p. 326; Jean & Michel Vieussieux & Cie, Naples, L 12.3.1765 à Pictet & Lullin, bibliothécaires de la république, Genève, BPU, Archives, correspondance K 1: «Je me dispose de l'embarquer sur bâtiment françois qui doit mettre à la voile pour Marseille, d'où il sera ensuite expédié à Genève à mes frères, qui auront soin de vous le consigner.» STN, CL 8.5.1773 à Baillod, Naples, BVN 1098, 150: «Quant à la route, nous ne pouvons pas nous servir de celle de Marseille parce que les ballots de livres... même ceux qui ne doivent que passer pour être embarqués payent l'impôt de 28% à l'entrée du Royaume.»

[123] Gosse, CL 22.6.1759 à Gravier & Cie, Naples, AEG, F 61, p. 26: «Aussitôt que tout sera prêt, nous vous en ferons l'envoi par la voye de Gênes, en recommandant de charger sur felouque napolitaine comme marchandise provenant de Genève ou de Suisse.» Michel Vieussieux, Naples, L 3.4.1788 à STN, BVN 1228, 84: «Je vous prie de m'expédier à l'adresse de M. Du Seigneur, Beath & Cie de Gênes, en leur recommandant d'embarquer ces livres sur bâtiment françois.»

[124] Gosse, CL 29.3.1760 à Venturini, Modène, AEG, F 61, p. 283.

[125] Pelissari, L 6.2.1737 à Muratori, Modène, BEM: «Les livres que vous avez choisis sur nos catalogues & que vous nous avez demandé vous furent expédiéz le 2e du cour. en un paquet à vôtre adresse par le canal de Mr Carlo Frco Volpino de Milan qui aura soin, Monsieur, de vous le faire tenir.»

[126] Faure frères & Cie, Parme, L 2.3.1784 à STN, BVN 1149, 272: «Livres que nous vous prions de nous expédier en feuilles par Mrs les frères Soresi & Comp. de Milan.»

[127] Giuseppe Comino, Padoue, L 9.5.1778 à STN, BVN 1137, 195: «Vi prego d'avanzare l'involto a Milano a quel Sig. Gius. Galeazzi per mia disposizione quale sarà incaricato con altri libri d'avanzarmeli.»

– Venise: par Turin [128] ou par Marseille [129].

Genève fonctionne comme place de transit pour les livraisons à l'Italie en provenance de Lausanne et Neuchâtel. Pour les libraires genevois qui ont des entrepôts à Marseille, les assortiments qu'ils achètent en Italie, notamment à Venise, sont directement revendus et acheminés de ce port méditerranéen vers la péninsule Ibérique [130].

A certaines époques – c'est le cas de Cailler en 1773 – les balles de livres genevois destinées à la Provence et au-delà transitaient par le Piémont, d'où elles gagnaient Marseille via Nice [131].

Les concurrents des libraires genevois sont, pour les ouvrages latins, les Allemands, les Hollandais, les Vénitiens et les Lyonnais; pour les livres français, les Hollandais. En librairie latine, les Genevois se défendent par leur organisation de vente, par leurs prix avantageux et souvent par la faculté qu'ils ont d'imprimer ou de vendre des livres interdits à Venise ou à Lyon. La Hollande, elle, jouit de la même liberté que Genève. Ses contrefaçons d'ouvrages français battent les libraires de Paris sur les prix. Genève, Lausanne, Yverdon et Neuchâtel font de même. D'une manière générale, il semble que Genève était bien introduite en Italie: un bon réseau de distribution, des facilités de paiement, un service à la clientèle excellent.

Les libraires genevois évitent généralement de se faire concurrence entre eux. Chacun a ses clients et ses correspondants dans la péninsule. A l'occasion, ils s'entraident même, surtout dans la seconde moitié du XVIIe et durant le XVIIIe siècle, quoiqu'on voie déjà vers 1620 des libraires s'unir pour lancer certaines éditions. Plus tard, une maison dominera les autres: les Chouët jusqu'en 1700, au moment de leur fusion dans la grande société avec les de Tournes. Ces derniers sont les principaux libraires du XVIIIe siècle. Seuls les Cramer, qui se sont spécialisés en librairie française, réussissent à les égaler, mais dans ce domaine uniquement.

XII. La censure

Le problème de la censure et de l'interdiction des livres dans les rapports italo-genevois se pose surtout dans un sens: celui des exportations genevoises. En effet,

[128] Gosse, CL 4.8.1759 à Lorenzo Basseggio, Venise, AEG, F 61, p. 70: «Il vous plaira nous expédier vos livres bien collationnés et bien emballés par les barques qui vont de Venize à Turin, en les adressant à Messrs Bonnet à Turin.» CL 1.10.1759 au même, AEG, F 61, p. 183: «Comme nous ne croyons pas que repartent cet hiver des barques de Turin pour Venize, nous prions Mr Rigaud de tenir cette balle à votre disposition.» CL 16.4.1760 à Venturini, Modène, AEG, F 61, p. 300: «Il part de Turin des barques qui vont à Venize ou à Chiozza par le Pô.»

[129] Gosse, CL 8.8.1761 à Albrizzi et à Storti, Venise, AEG, F 61, p. 682: «... nous envoyer vos livres par un bon vaisseau d'une nation neutre à l'adresse de Joseph Collomb, négociant à Marseille.»

[130] Cf. Bonnant, *op. cit.*, *Genava*, IX, p. 110. Sur le trafic avec l'Italie cf. Piuz, *op. cit.*

[131] Jacques Billioud, *Le livre en Provence du XVIe au XVIIIe siècle*, Marseille, 1962, p. 66.

l'on sait que depuis le XVIIe siècle le gouvernement genevois fait montre de tolérance en matière de livres [132]. Les magistrats commis à la surveillance de la librairie sont libéraux; ils n'agissent pratiquement que sur plainte de la Vénérable Compagnie des pasteurs ou des Puissances étrangères [133]. Une des causes de leur attitude est que la production typographique locale et les assortiments des libraires sont destinés en grande partie à l'exportation et ne sauraient par conséquent contaminer la population. Une autre cause est que le commerce des livres est en mains du patriciat, ce qui rend, sauf en cas de raison politique majeure, une action répressive du gouvernement assez embarrassante. Aussi, les libraires ont-ils pris l'habitude de se soustraire au contrôle des scholarques pour leur éviter le pénible devoir de sévir. Dans une de ses lettres au marquis de Salles, Gosse donne de la situation l'image suivante [134]: «Nous ne pouvons rien imprimer qui ne soit examiné et approuvé par nos seigneurs scholarques, qui ne consentiroient point à l'impression de cet ouvrage à cause du ministre de France résidant en cette ville avec qui on a des ménagements à garder et qui ne manqueroit pas de se plaindre et d'obtenir la suppression d'une édition clandestine si elle venoit à sa connaissance.»

L'édition genevoise du *Dictionnaire du Commerce* apporte les précisions suivantes [135]: «La librairie et l'imprimerie dans Genève est encore une fabrique fort considérable et un objet de commerce. On y imprime toutes sortes de livres pourvu qu'ils ne contiennent rien contre la Religion en général, les Souverains et les bonnes mœurs. Excepté ces articles, la liberté de presse est très grande dans Genève et l'on y voit tous les jours imprimer des livres écrits pour la religion catholique contre les protestants, et cela avec toute la fidélité possible, sans rien supprimer dans les auteurs, comme il se pratique dans bien des pays où la librairie est soumise à l'Inquisition.» Gregorio Leti n'avait-il pas écrit en 1686 [136]: «Molte sono le librerie e stamperie e, per dire il vero, li Ginevrini intendono a meraviglia questo negozio onde molti diventano ricchi. S'imprimono libri d'ogni sorta ma sembra che il maggior negotio consiste

[132] AEG, RC 124, f° 85-88 (12.4.1625); RC 134, p. 137 (28.4.1635); RC 173, f° 48 (7.4.1673); RC 188, p. 461 (11.12.1688). Ces continuels rappels à l'ordre montrent que les dispositions sur le contrôle des livres n'étaient observées qu'avec modération au XVIIe siècle déjà. Le règlement du 28 août 1761 semble, lui aussi, être souvent resté lettre morte.

[133] AEG, RC 206, p. 80 (16.2.1706): «Mr le Premier Synd, ayant représenté qu'il paraissoit en cette ville un exemplaire d'un factum intitulé *Réflexions sur le renouvellement du capitulat de Milan*, dans lequel il y a des termes injurieux contre S.M.I. et tous les imprimeurs ayant été sur le champ appelés, ils ont tous déclaré par serment que, quoiqu'il soit porté imprimé à Genève, ils ne l'avoient pourtant point imprimé, qu'ils croyoient que le papier pourroit être de la terre de Gex et l'impression faite en quelque ville de Suisse, ce qu'ils jugeoient ainsi par les caractères.»

[134] Gosse, CL 19.4.1760 au marquis de Salles, Vicence, AEG, F 61, p. 306; CL 8.7.1760 à Lhullier, Novare, AEG, F 61, p. 390: «On ne nous permettroit point d'importer ici cette sorte d'ouvrages ni de l'annoncer publiquement. Nous serons donc obligés de le faire secrettement et de garder l'incognito.»

[135] Savary des Bruslons, *op. cit.*, p. 326.

[136] Gregorio Leti, *Historia ginevrina*, Amsterdam, 1686, t. IV, p. 611.

Fig. 10. Domenico Guglielmini (gravure de son *Opera omnia, mathematica, hydraulica, medica et physica*, Genevae, sumptibus Cramer, Perachon & soc. 1719).

ne' libri difesi e se ne mandano dappertutto.» Leti dit aussi que les normes sur le contrôle des scholarques ne sont pas appliquées [137] : «Questi articoli si trascurano in modo che così gli scolarchi (che vuol dire revisori) come il Rettore non sanno nè quali libri si stampano, nè dove sono le stamperie, nè i mercanti librai e stampatori si curano troppo di farli venire nè di farli sapere quello che stampano, se non fosse qualche sermone di predicatore o li salmi o la Bibbia, ma per milioni d'altri libri infami e satirici, di questi non se ne dà avviso.» Ces remarques corroborent les observations faites d'autre part, et, on doit admettre que Leti sait de quoi il parle, car il est précisément de ceux qui ont le plus contribué à l'édition dans Genève de livres peu orthodoxes. Il devait être d'ailleurs satisfait de dévoiler à l'étranger cet aspect de la librairie genevoise pour se venger des mesures que le gouvernement avait prises contre lui.

Si la censure genevoise est libérale [138] et ne s'intéresse guère à des livres qui, de toute manière, sont destinés aux marchés extérieurs, il n'en va pas de même dans les Etats italiens où l'Eglise et parfois le Prince voient sans plaisir arriver de Genève quantité d'ouvrages interdits. Les libraires genevois n'ignorent pas quels sont les ouvrages condamnés par le Saint-Office. Ils le savent même si bien qu'à deux reprises – nous l'avons vu – ils impriment l'Index qui contient une bonne part du catalogue de leurs fonds d'impression et d'assortiment.

Le contrôle exercé en Italie par les autorités obligent les amateurs de livres défendus à se les procurer clandestinement. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire les procédés généralement employés à cet effet [139]. Pour le marché transalpin, la principale difficulté réside dans l'introduction de la marchandise en terre sarde. Il faut adresser les balles à des personnes autorisées à lire les livres défendus [140] ou dissimuler ces derniers dans l'emballage. Par exemple, Giraud et Giovine, libraires à Turin, qui commandent des livres à la Société typographique de Neuchâtel en se les faisant expédier tantôt par l'entremise de Cailler, tantôt directement par celle du directeur des coches à Genève, prient leur fournisseur neuchâtelois de cacher les ouvrages défendus soit dans d'autres ouvrages, soit dans la maculature au fond et par-dessus la balle, en les avisant dans quel endroit les articles suspects ont été mis [141]. Car, écrivent-ils, «nous sommes dans un pays extrêmement exscrupuleux sur

[137] *Ibidem.*

[138] Gosse, CL 2.10.1760 à De Rossi, Turin, AEG, F 61, p. 522: «Dans ce pays où l'on a beaucoup d'aisance à tout lire, on n'y est pas empressé ni pour les romans, ni pour des livres de bagatelles, mais chacun s'empresse d'avoir de bons livres et des solides ouvrages.»

[139] Bonnant, *op. cit.*, *Genava*, IX, pp. 116-118.

[140] Gosse, CL 11.7.1760 à De Joannis, Turin, AEG, F 61, p. 393: «Il y a des personnes titrées qui peuvent se procurer tous les livres et dont les paquets sont exempts de visite et censure à la douane quoique déclarés *libri*.» CL 9.1.1761 à De Rossi, Turin, AEG, F 61, p. 550: «Quand il nous arrive d'envoyer quelques livres suspects, on nous indique les adresses qui sans doute sont assurées et ce n'est jamais nous qui nous en mêle... Nous croyons que tous les professeurs sont exempts et beaucoup d'autres personnes qui peuvent tout voir et tout lire...»

[141] Giraud & Giovine, Turin, L 15.6.1774 à STN, BVN 1157, 490, 491.

les livres, soit qu'ils traitent contre le Pape, ou des romans, tout cela ne passe pas» [142]. De son côté, Gosse remarque: «Il se vend plus de romans & d'autres livres défendus dans un pays où subsiste cette gêne que dans d'autres... le même empressement subsiste pour l'Italie et on a beau vouloir l'empêcher, les curieux trouvent le moyen de se satisfaire & y attachent une espèce de délice...» [143] De Bergame, Giuseppe Rondi écrit en 1779 [144]: «L'Italie est un pays où il y a mille risques et mille rigueurs imprévus. Tantôt on vend librement, tantôt est défendue même une histoire littéraire; dans un pays, un magistrat permet tout pendant six mois et, pendant six autres, défend tout. Dans un autre, un évêque défend tout, dans un autre tout est permis; là il y a un inquisiteur très rigide, icy, il y en a un autre très commode; nonobstant toutes ces apparences, il n'y a pas de pays au monde où l'on fasse tout ce qu'on veut comme en Italie. Il suffit d'être prudent, clairvoyant, de se tenir dans un certain pied, accommodé aux certains états et rangs, surtout de ne passer jamais pour ennemi des prêtres et des moines et alors on est sûr de n'être jamais incommodé.» Nous sommes loin du martyr de Barthélémy Hector, que le Parlement de Turin avait condamné au bûcher en 1556 pour avoir apporté de Genève des livres aux Vaudois du val Saint-Martin [145]! On voit d'ailleurs, dans la seconde partie du XVIIIe siècle, les libraires italiens offrir ouvertement, dans leurs catalogues, des ouvrages protestants, anticurialistes ou autres figurant à l'Index [146]. Il est vrai que certains prennent la précaution d'annoncer à leur clientèle que pour les ouvrages défendus – qu'ils se gardent bien d'indiquer, feignant d'en ignorer le caractère – il faut une dispense pour les acheter [147].

Quoi qu'il en soit, l'écart entre les mœurs et l'inefficace complexité d'une législation désuète étend à l'Europe entière la portée des remarques réalistes de Lamoignon de Malesherbe, le directeur de la Librairie en France de 1751 à 1763, qui écrivait: « La plupart des imprimeurs et des libraires sont fraudeurs : sans cela ils ne vendroient rien; la plupart des particuliers qui aiment la loi favorisent cependant la fraude sans quoi ils ne pourroient lire les meilleurs livres. Les Magistrats se sont ainsi trouvés acculés à accorder des permissions tacites.» [148]

Dans une étude récente, Marino Berengo tire les mêmes conclusions pour la République de Venise, en affirmant que la possibilité de lire les ouvrages défendus

[142] Giraud & Giovine, Turin, L 2.9.1775 à STN, BVN 1157, 509.
[143] Gosse, CL 2.10.1760 à De Rossi, Turin, AEG, F 61, p. 522.
[144] Giuseppe Rondi, Bergame, L 12.4.1779 à STN, BVN 1209, 178.
[145] F.C. Church, *I Riformatori italiani*, trad. Cantimori, Firenze, 1935, t. I, p. 375.
[146] Olzati, Gênes, catalogue 1784; Pizzorno, Gênes, catalogue 1774.
[147] Giuseppe Comino, Padoue, catalogue 1719-20, Avvertimento: «Non si daranno i libri proibiti o sospesi se non a chi averà la licenza di poterli leggere o tenere presso di se.»
[148] Malesherbes, Paris, BNP, Ms fr. 22182/39, *cit.* dans Madeleine Ventre, *L'imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'ancien régime. 1700-1789*, Montpellier, 1955, p. 281.

était pour les sujets vénitiens de la fin du XVIIIe siècle une des seules libertés qui leur restaient ! [149]

L'existence d'une censure a donc stimulé tant l'imagination des imprimeurs et libraires que celle des lecteurs. Aussi bien les uns que les autres se sont ingéniés à trouver les moyens d'imprimer, de mettre en circulation ou de lire les livres prohibés. Comme certains lieux étaient suspects, on a dissimulé l'origine des ouvrages qui y avaient été imprimés. Genève, à cet égard, sut utiliser toute sorte de stratagèmes, tantôt omettant d'indiquer le lieu d'impression, tantôt utilisant des expressions conventionnelles (*Coloniae* ou *Aureliae Allobrogum*, *Sancti Gervasii*, *Cologni*, etc.), tantôt inscrivant délibérément sur la page de titre un faux lieu de provenance, absurde dans certains cas (Palmyra, Famagouste) et dans d'autres (Lyon, Besançon, Rome, Luxembourg, Cologne) qui pût paraître plausible aux contrôleurs étrangers et les rassurât sur le contenu du livre.

Mais les imprimeurs italiens comme les imprimeurs français ont, de leur côté, affublé eux aussi leurs publications du nom de Genève pour se soustraire chez eux aux rigueurs de la censure et aux foudres de l'Eglise [150]. En effet, à Naples au XVIIIe siècle, un typographe qui imprimait un ouvrage sans licence de l'Archevêque évitait le risque d'excommunication lorsque le livre incriminé portait une autre indication de provenance [151].

Une énumération des ouvrages prétendus genevois sortirait du cadre forcément restreint d'un article de revue. On peut toutefois citer *La vita di Padre Girolamo Savonarola* de Modesto Rastrelli, publiée anonymement à Florence sous l'adresse de Genève [152] ou encore les pamphlets des pères jésuites Giulio Cesare Cordara et Gerolamo Lagomarsini, faussement attribués aux presses des de Tournes, alors que ces pièces, dont les auteurs se dissimulaient sous des pseudonymes, avaient été imprimées en Italie [153]. Elles ne devaient d'ailleurs pas tarder à être mises à l'Index.

* * *

[149] Marino Berengo, *La Società veneta alla fine del settecento. Ricerche storiche*, Firenze, 1956, p. 144: «Alla severità della scelta tra libri leciti ed illeciti contrasta la bonomia con cui essa è tradotta in pratica: chi volesse procurarsi veramente le opere proibite non aveva che da farsele arrivare con la posta degli svizzeri o imballate in altre merci: leggere tutto quello che voleva era una delle poche libertà che rimanevano ad un suddito veneto!»

[150] Gosse, CL 19.4.1760 au marquis de Salles, Vicence, AEG, F 61, p. 306: «On n'attribue que trop et faussement à Genève des éditions de livres prohibés en France, où ils sont réellement imprimés secrètement.» CL 20.8.1760 au même, AEG, F 61, p. 440.

[151] Grimaldi, *op. cit.*, p. 49.

[152] [Modesto Rastrelli], *Vita del Padre Girolamo Savonarola*, Ginevra [Florence], 1781.

[153] L. Sectanus Q. Fil. [Giulio Cesare Cordara S.J.] *De tota graeculorum huius aetatis litteratura ad Gaium Salmorium sermones quatuor. Accessere quaedam M. Philocardii [Girolamo Lagomarsini S.J.] enarrationes*, Genevae, apud Tornesios, 1737, 4°.

Les sources que nous nous sommes efforcé d'analyser dans le présent article montrent que les imprimés genevois intéressèrent l'Italie à des titres divers dès l'époque de la Réforme. Les relations de librairies avec la péninsule commencèrent donc au XVIe siècle par l'envoi, souvent clandestin, de littérature protestante. Au XVIIe siècle, ces exportations diminuent car les textes réformés n'ont plus pour amateurs outre-monts que les Vaudois du Piémont. En revanche, les œuvres des anticurialistes transalpins trouvent des presses à Genève et des clients dans tous les Etats italiens. Au XVIIe siècle également se développe à Genève un commerce international de librairie dont un important secteur est destiné au négoce avec les pays catholiques. Genève vend dès lors en Italie des ouvrages de théologie romaine, de droit, de sciences, de philologie et de philosophie, livres d'impression locale ou d'assortiments étrangers, surtout d'Allemagne. Elle achète aussi outre-monts, principalement à Venise et à Rome, des livres qu'elle réexporte vers la péninsule Ibérique. La période de pointe de ce trafic se situe entre 1720 et 1760.

De la Réforme à la chute de l'Ancienne République, soit de 1536 à 1798, les auteurs italiens imprimés à Genève ont été environ 250 et les éditions qu'on a faites de leurs œuvres en italien, latin ou bien en traduction française atteignent approximativement le chiffre de 550. Classés par matières, les auteurs et les ouvrages donnent la répartition suivante:

Branches	*Auteurs*	*Œuvres éditées*
Théologie catholique	4%	2%
Théologie protestante	11%	9%
Droit	39%	42%
Médecine	12%	7%
Philosophie, philologie	22%	20%
Histoire, polémique	12%	20%

Cette image est un des volets du triptyque, le plus éloquent. Les deux autres, c'est-à-dire les ventes et les achats d'assortiments, ne se laissent pas évaluer avec précision. En effet, il n'est pas aisé d'articuler des chiffres sur le volume des trafics, dont nous avons par ailleurs reconnu l'existence avec certitude. Bornons-nous donc à constater les relations de librairie entre Genève et l'Italie, sans émettre d'autre opinion à leur égard que la conviction qu'elles ont dû être d'une réelle importance: leur continuité, leur fréquence, la part qu'elles semblent occuper dans le commerce de chaque libraire genevois, le témoignage de ces derniers et de leurs clients et fournisseurs transalpins, enfin le constat de tiers contemporains, tous ces éléments concourent à nous persuader que l'Italie a été pour les libraires et les typographes de l'Ancienne République un partenaire de premier plan.

ANNEXE I

CATALOGUE DES LIBRAIRES GENEVOIS

Barde & Manget

Catalogue des livres qui se trouvent chez Barde, Manget & Comp., 1786.
Catalogue général des livres qui se trouvent chez Barde, Manget & Comp., 1789.
Catalogue général des livres qui se trouvent chez G.J. Manget, 1797.

Bousquet

Catalogue des livres latins et françois de Marc Michel Bousquet & Comp., 1730.
Catalogue des livres d'Italie qui se trouvent chez Marc Michel Bousquet & Compagnie, 1732.

Cailler

Catalogue des livres françois de Jean Samuel Cailler, 1771.
Catalogue des livres françois qui se trouvent chez J. Samuel Cailler, 1775.
Catalogus librorum ad theologiam, historiam ecclesiasticam... ap. J.S. Cailler, 1775.
Supplément au catalogue des livres françois de J.S. Cailler, 1776.
Supplementum ad catalogum librorum ap. J.S. Cailler, 1776.

Chapuis

Catalogue des livres françois de Marc Chapuis & Compagnie, 1769.
Catalogus librorum latinorum... ap. Marcum Chapuis & Soc., 1769.
Catalogo de' libri italiani... 1769.

Chouët

Catalogus librorum... apud Petrum & Jacobum Chouët, 1632.
Catalogus librorum... apud Jacobum & Samuelem Chouët... 1642.
Catalogus librorum... apud Samuelem Chouët... 1646.
Catalogus librorum... apud Jacobum & Petrum Chouët jun. 1647.
Catalogus librorum... apud Petrum Chouët [1667].
Catalogus librorum... apud Samuelem Chouët, 1667.
Catalogus universalis librorum... in officina Johann. Anthonii Chouët, 1685.

Cramer

Catalogus librorum omnium facultatum apud Cramer & Perachon, 1717.
Catalogus librorum e Cramer, Perachon & Cramer filio ex nundinis francofortensibus, 1723.
Catalogue des livres de théologie... chez les héritiers Cramer et frères Philibert, 1741.
Catalogus librorum theologicorum protestantium... haered. Cramer & fr. Philibert, 1742.
[Catalogue] les héritiers Cramer & frères Philibert ont achevé les livres suivants... [1743].
Catalogus librorum... majori in copia... in officina haeredum Cramer & fratr. Philibert, 1744.
Catalogus librorum theol... ap. haered. Cramer & fratres Philibert, 1744.
Catalogus librorum medicorum... 1730-1745 apud haered. Cramer & fratres Philibert [1745].
Catalogus librorum miscellaneorum... 1730-1745 apud haered. Cramer & fratres Philibert [1745].
Catalogus librorum miscellaneorum ex Italia... apud haered. Cramer & fratres Philibert, 1745.
Catalogus librorum theol... apud haered. Cramer & fratres Philibert, 1746.
Catalogus librorum medicorum ex Italia... apud haered. Cramer & fratres Philibert, 1746.
Catalogue des livres de théologie... chez les héritiers Cramer & frères Philibert, 1747.
Bibliotheca miscellanea sive catalogus philosophicorum apud haer. Cramer & fratres Philibert, 1747.
Catalogus librorum juridicorum apud fratres Cramer & Cl. Philibert, 1748.
Livres de philosophie, mathématique... chez les héritiers Cramer et frères Philibert, 1748.

[154] Les catalogues dont nous donnons la liste sont ceux qui ont servi à la présente étude. Ils peuvent être consultés à la BPU, où ils se trouvent soit en originaux soit en reproduction photographique ou xérographique. Précisons que cette énumération présente des lacunes et ne saurait par conséquent prétendre constituer l'inventaire des catalogues genevois.

Catalogue de livres de jurisprudence... chez les héritiers Cramer et frères Philibert, 1748.
Catalogue général des livres françois... chez les frères Cramer et Claude Philibert, 1748.
Catalogus librorum... majori in copia... in bibliopolio fratrum Cramer & Cl. Philibert, 1749.
Catalogus librorum medicorum apud fratres Cramer & Cl. Philibert, 1749.
Catalogue général des livres françois... chez les frères Cramer et Cl. Philibert, 1752.
Catalogus librorum recentiorum ex nundinis francofort. et lips. atque ex Belgio, Gallia, Italia... in officina fratres Cramer et Cl. Philibert, 1753.
Catalogus universalis alphabeticus librorum miscellaneorum apud fratres Cramer & Cl. Philibert, 1753.
Catalogus librorum medicorum... in officina fratrum Cramer, 1754.
Catalogus librorum juridicorum... in officina fratrum Cramer, 1754.
Catalogus librorum Theologicorum protestantium... in officina fratrum Cramer, 1754.
Catalogus librorum Theologicorum apud fratrum Cramer, 1754.
Catalogus librorum... majori in copia... in bibliopolio fratrum Cramer, 1755.

De la Rovière

Catalogus librorum... apud haeredes Petri de la Rovière, 1626.

De Tournes

Catalogus librorum ap. Joan. Antonium & Samuelem de Tournes, 1653.
Libri theologici... apud I. A. & S. de Tournes, [1667].
Mémoire de divers livres... receus de la Foire de Francfort per I.A. & S. de Tournes, 1669.
Mémoire de divers livres... receus de la Foire de Francfort per I.A. & S. de Tournes, 1670.
Catalogus universalis librorum... in officina I.A. & S. de Tournes, 1670.
Mémoire de divers livres... receus de la Foire de Francfort per I.A. & S. de Tournes, 1671.
Catalogus librorum a Chouët, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter, S. de Tournes e nundinis Francofortensibus vernalibus Germania, Hollandia & aliis locis... 1700.
Catalogus librorum medicorum... apud Chouët, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter & S. de Tournes, 1701.
Catalogus librorum ex nundinis francofortensibus vernalibus & aliis locis apud fratres de Tournes, 1715.
Catalogue des livres receus... chez les frères de Tournes, 1716.
Catalogus librorum omnium facultatum apud fratres de Tournes, 1716.
Catalogus librorum ex variis locis... apud fratres de Tournes, 1717.
Catalogus librorum apud fratres de Tournes, 1718.
Suite du catalogue des livres françois... chez les frères de Tournes, [1719].
Catalogus librorum ex variis locis... apud fratres de Tournes, 1719.
Catalogus librorum medicorum... apud Gabrielem de Tournes, 1720.
Catalogus librorum juridicorum... apud Gabrielem de Tournes & filios, 1725.
Catalogus librorum theologicorum catholicorum... apud Gabrielem de Tournes & filios, 1725.
Catalogus librorum miscellaneorum... apud fratres de Tournes, [1730].
Catalogus librorum omnium facultatum ap. fr. de Tournes, 1733.
Catalogus librorum omnium facultatum ap. fr. de Tournes, 1745.
Supplementum I. Catalogici librorum facultatum ap. fr. de Tournes, 1747.
Supplementum II. Catalogi librorum facultatum ap. fr. de Tournes, 1751.
Catalogus librorum omnium facultatum ap. fr. de Tournes, 1757.
Catalogus librorum omnium facultatum... apud fratres de Tournes, 1763.
Catalogus librorum omnium facultatum apud fratres de Tournes, 1776.
Supplementum I. Catalogi librorum omnium facultatum apud fratres de Tournes, 1779.
Libri apud fratres de Tournes, 1780.

Gosse

Catalogus librorum theologicorum... apud Henricum Albertum Gosse & Socios, 1745.
Catalogus librorum juridicorum... apud Henricum Albertum Gosse & Socios, 1745.
Catalogus librorum medicorum... apud Henricum Albertum Gosse & Socios, 1745.
Catalogus librorum miscellaneorum... apud Henricum Albertum Gosse & Socios, 1745.
Catalogue des livres françois de H.A. Gosse & Comp., 1760.

Martin

Catalogus librorum... apud Fratres Martin, 1758.

Pelissari

Catalogus librorum latinorum... apud Pelissari & Socios, 1737.
Catalogo di libri italiani e spagnuoli appresso Pelissari e Compagnia, 1737.

ANNEXE II

AUTEURS ITALIENS PUBLIÉS A GENÈVE JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE [155]

1. THÉOLOGIE

A. CATHOLIQUE

ALBERGHINI Fr. Giovanni (XVIIIe s.)
MARTI Bruno (XVIIIe s.)
OLIVA Gian Paolo (1600-1681)
PATUZZI Vincenzo (1700-1769)
RAMPEGOLLIS (RAMPELAGO) Antonio (XVIe-XVIIe s.)
RAVANELLI Pietro (XVIIe s.)
SAVONAROLA Gerolamo (1452-1498)
SPINOLA Giulio, Card. (XVIIe s.)
TOMASO D'AQUINO (1226-1274)
ZABARELLA Francesco (1360-1417)

B. PROTESTANTE

BALBANI Nicolò (XVIe s.)
CAPILUPI Camillo (XVIe s.)
CALANDRINO SCIPIONE (XVIe s.)
CELSI Mino (XVIe s.)
COSTANTINI Andrea († 1757)
CURIO Celio Secondo (XVIe s.)
GILLES Pietro (XVIIe s.)
GRIBALDI Matteo (XVIe s.)
GRISONI Francesco (XVIe s.)
GROSSO Valerio (XVIIe s.)
GUERIN Francesco (XVIIe s.)
LEGER Giovanni (XVIIe s.)
LEGER Michele (XVIIIe s.)
MAINARDO Agostino (XVIe s.)
MEI Ottaviano (XVIe s.)
MILANO DA Giulio (XVIe s.)
NEGRO Francesco (XVIe s.)
OCHINO Bernardino (1487-1564)
PALESTINE (XVIe-XVIIe s.)
PARAVICINO Vincenzo (XVIe s.)
PASCALE Giov. Luigi (XVIe s.)
PASCALI Giulio Cesare (XVIe s.)
PERROT Francesco (XVIe s.)
PICENINO Giacomo (XVIIe s.)
RUSTICI Filippo (XVIe s.)
TREMELLI Emanuele (1510-1580)
VERGERIO Pietro Paolo (1500-1565)
VERMIGLI Pietro Martire (1500-1562)
ZANCHIO Gerolamo (1516-1590)

2. DROIT

ACCORSI (ACCURSIO, ACCURSE) Francesco (1182-1260)
ACTOLINI Giampiero (XVIIe s.)
ALDERISIO Alberto (XVIIe s.)
ALTOGRADI Giuseppe (XVIIe s.)
AMATO DE Agnello († 1625)
ANDREOLI Gianfranco (XVIIe s.)
ANSALDIS DE Ansaldo (1651-1719)
ANTONINI Mario (XVIe-XVIIe s.)
ARGELI Cesare (XVIe-XVIIe s.)
AZZO Portius († 1230)
BAIARDO Giambattista (XVIe-XVIIe s.)
BAITELLI Lodovico (XVIIe s.)
BEGNUDELLI Francesco Antonio (XVIIIe s.)
BELLI Ludovico (XVIe s.)
BERSANI Bartolomeo (XVIIe s.)
BERTACHINI Gianfrancesco (XVIe-XVIIe s.)
BICHI Celio (XVIIe s.)
BOCCACCI DE Virginio (1313-1375)
CADEO Giovanni Andrea (XVIIe s.)
CAMPIANO Marco Augusto (XVIIe s.)
CAPECE GALEOTA Fabio (XVIIe s.)
CAPECE LATRO Ettore (XVIe s.)
CAPONE Giulio (XVIIIe s.)
CAROCCI Vincenzo (XVIe s.)
CELSI Angelo, Card. (XVIIe s.)
CEPOLLA Bartolomeo († 1477)
CHERUBINI Laerzio († 1626)
CLARO Giulio (1525-1575)
COCCINI Giambattista (XVIe s.)
COELIO Giacomo (XVIIe s.)
CORRADINI Marcellino Pietro, Card. (XVIIe s.)
DUARDO Leonardo (1565-1643)
FAGNANI Prospero (1598-1678)
FANTINI Domenico (XVIIe s.)
FARINACCI Prospero (1544-1618)
FELICI Ettore (XVIe-XVIIe s.)
FERRARIS DE Giampietro (XVIe s.)
FULGINEO Francesco (XVIe-XVIIe s.)
FUSARIO Vincenzo († 1627)
GAITO Gian Domenico (XVIIe s.)
GALLERATO Paolo (XVIIe s.)
GALLI Francesco (XVIIe s.)
GALVANI Marco Aurelio (1600-1659)
GARRO Antonio (XVIe-XVIIe s.)
GIORDANO Pace (XVIIe s.)

[155] Les auteurs sont classés selon la nature de ceux de leurs ouvrages qui ont été publiés à Genève. Ils ne figurent cependant que sous une seule rubrique, même si les éditions genevoises de leurs œuvres ressortissent à divers genres.

GIURBA Mario (XVIe s.)
GOBIO Antonio (XVIIe s.)
GRAZIANO Stefano (XVIe s.)
GUAZZINI Sebastiano († 1650)
HODIERNA Giambattista (XVIIe s.)
LANCELLOTTI Giampaolo (1522-1590)
LUCA DE Carlo Antonio (XVIIe s.)
LUCA DE Giambattista, Card. (1614-1683)
MANGILI Gianantonio (XVIe s.)
MANTICA Francesco, Card. (1564-1614)
MANTICA Germano (XVIIe s.)
MARTA Pietro († 1630)
MASONI Stefano (XVIIe s.)
MASSA Antonio (XVIe s.)
MENOCHIO Jacopo (1532-1607)
MENOCHIO Giovanni Stefano (1576-1651)
MERLINO Clemente († 1630)
MERLINO Mercuriale (XVIe-XVIIe s.)
MERLINO PIGNATELLI Francesco (XVIIe s.)
MICALORIO Biasio (XVIIe s.)
MONACO Antonio (XVIe s.)
NEGRI CIRIACO Francesco (XVIe-XVIIe s.)
NOVARIO Giovanni Maria (XVIe-XVIIe s.)
PACE Giulio (1550-1635)
PACIFICO Statilio (XVIe s.)
PACIONI Pietro (XVIIe s.)
PASCALI Filippo (XVIe s.)
PECCHIO Francesco Maria (XVIIe s.)
PIGNATELLI Giacomo (XVIIe s.)
PONTE DE Gianfranco (XVIe s.)
POSTIO Lodovico (XVIe-XVIIe s.)
RAVANELLI Pietro (XVIIe s.)
REBUFFO Pietro (XVIe s.)
RICCI Giovanni Aloysio (XVIe-XVIIe s.)
RIGANTI Giambattista (1661-1735)
ROCCA Gerolamo († 1691)
SAMINIATI Giambattista (XVIIe s.)
SCACCIA Sigismondo (1568-1618)
SCOPPA Nicola Vincenzo (XVIIe s.)
SORDI Giampietro (XVIe s.)
SPERELLI Alessandro (XVIIe s.)
STRACCA Benvenuto (1509-1578)
TESAURO Gaspare Antonio (XVIIe s.)
TORRE Giovanni (XVIIe s.)
UBALDIS DE Ubaldo (XVIIe s.)
URCEOLI Giovanni (XVIIe s.)
VIVIANI Giuliano (XVIIe s.)
ZUFFO Giovanni (XVIIIe s.)

3. MÉDECINE ET SCIENCES NATURELLES

ARANZI Giulio Cesare (1530-1589)
BAGLIVI Giorgio (1668-1707)
BARICELLI Giulio Cesare (XVIe-XVIIe s.)
BIANCHI Giambattista (XVIIIe s.)
BERTOCCI Alfonso (XVIe s.)
CARDANO Gerolamo (1501-1516)
CASTELLI Bartolomeo (XVIe-XVIIe s.)
FANTONI Giovanni (XVIIIe s.)
FORTI Raimondo (XVIIe s.)
FRACASTORO Gerolamo (1478-1553)
GUGLIELMINI Domenico (1655-1710)
LANCISI Giovanni Maria (1654-1720)
LANZONI Giuseppe (XVIIe s.)
MAGNI Pietro Paolo (XVIe s.)
MERCURIALI Gerolamo (XVIe s.)
MONTALTO Filippo (XVIe s.)
MUSITANO Carlo (1635-1714)
RAMAZZINI Bernardino (1633-1714)
SACCO Giuseppe Pompeio (XVIIe s.)
SALA Angelo (1576-1637)
SCALI Pietro Paolo (XVIIIe s.)
SETTALA Ludovico (1556-1633)
SEVERINO Marco Aurelio (1580-1656)
SILVATICUS Benedetto (XVIIe s.)
SPALLANZANI Lazzaro (1729-1799)
TRINCAVELLI Vittore (1496-1568)
TUSSIGNANO CURIALTI de, Pietro (XIVe s.)
VALERIOLA Francesco (1504-1580)
VARRO Michele († 1593)
VERATTI J. Joseph (XVIIIe s.)

4. HISTOIRE, POLÉMIQUE ANTICURIALISTE

ALIGHIERI Dante (1265-1321)
ANGELINI Aug. Rose (XVIIIe s.)
ARCONATI LAMBERTI Giovanni Gerolamo (1650-1718)
ASSARINI Luca (1602-1672)
BENZONI Gerolamo (XVIe s.)
BIRAGO AVOGARO Giambattista (XVIIe s.)
BOCCALINI Traiano (1556-1613)
BORRI Giuseppe Francesco (1625-1695)
CAROSI Paolo (XVIIe s.)
CAPRIATA Pietro Giovanni (XVIIe s.)
DOTTI Bartolomeo (XVIIe s.)
FENESTELLA Lucio (FIOCCHI Andrea) (XVIe s.)
FLACCIO Illirico (1520-1575)
FRACHETTA Girolamo (1558-1620)
GIANNONE Pietro (1676-1748)
GIRAFFI Alessandro (XVIe-XVIIe s.)
GORANI Giuseppe (1740-1819)
GRIMALDI Costantino (XVIIe-XVIIIe s.)
GUALDO PRIORATO Galeazzo (1606-1678)
GUICCIARDINI Francesco (1483-1540)
GUIDI Camillo Ippolito (XVIIe s.)
LETI Gregorio (1630-1701)
LOREDANO Giovanni Francesco (1607-1661)
MACHIAVELLI Nicolò (1469-1527)
MALVEZZI Vittorio (1595-1659)
MANZINI Luigi (1604-1657)
MARINI Giambattista (1569-1625)
MASUCCIO Guardati Tommaso (1420-1484)
PALLAVICINO Ferrante (1616-1644)
PEPOLI Alessandro (XVIIIe s.)
PETRARCA Francesco (1304-1374)

Possevino Antonio (1534-1611)
Sabelli C.A. (XVIIe s.)
Sarpi Paolo (1552-1623)
Siri Vittorio (XVIe s.)
Tomasi Tomaso (1586-1653)

5. PHILOLOGIE, PHILOSOPHIE POÉSIE

Accorsi, Accursio Marcangelo (1490-1550)
Aconcio Jacopo († 1566)
Alberti di Villanuova Francesco (XVIIIe s.)
Alciati Andrea (1492-1550)
Augurelli Giov. Aurelio (XVIe s.)
Bellarmini Roberto, Card. (1542-1621)
Bernardi Giambattista (XVIe s.)
Calepino Ambrogio (1440-1510)
Campano Francesco (XVIe s.)
Canale Pietro († 1610)
Cardano Girolamo (1501-1576)
Casa, Della Giovanni (1503-1556)
Cesalpino Andrea 1519-1603)
Cocchi di Mugello Antonio (XVIIIe s.)
Coiro Giov. Battista (XVIe s.)
Conti Natale (1520-1582)
Costantini Andrea († 1757)
Cozzando Leonardo (XVIIe s.)
Crinito Pietro (1465-1505)
Doria Paolo Mattia (1662-1746)
Falcone Ippolito (XVIIe s.)
Ferrarius Filippo (XVIe s.)
Ficino Marsilio (1433-1499)
Fracastoro Gerolamo (1483-1553)
Franciosini Lorenzo (XVIIe s.)
Lentulo Scipione (XVIe s.)
Gonzaga di Castiglione Luigi (XVIIIe s.)
Guarini da Verona Guarino (1370-1460)
Guazzo Stefano († 1593)
Manuzio Aldo (1449-1515)
Manuzio Paolo (1511-1574)
Manzolli Pier Angelo (XVe-XVIe s.)
Masuccio Guardati Tommaso (1420-1484)
Mirandola Ottaviano (XVIe s.)
Mocenigo Filippo (XVIe s.)
Morati Olimpia Fulvia (1526-1555)
Nani Mirabelli Domenico (XVIe s.)
Nizzoli Mario (1488-1576)
Pace Giulio (1550-1600)
Pagnino Sante (XVIe s.)
Pancirolo Guido (1523-1594)
Parisio Giampaolo (XVIe s.)
Pisanelli B. (XVIe s.)
Polidoro Virgilio (1470-1555)
Pozzuolo Antonio-Maria (XVIIIe s.)
Richieri Lodovico (XVIe s.)
Scandulari Valentino (XVIIe s.)
Scapula Giovanni (XVIe s.)
Scaligero Giulio Cesare (1484-1560)
Scaligero Giuseppe Giusto (1540-1609)
Secreti Luigi (XVIIIe s.)
Simoni Simone (XVIe s.)
Telesio Bernardino
Toscanella de Orazio (1520-1580)
Toscani M. (XVIe s.)
Trimarchi Girolamo (XVIe s.)
Valla Lorenzo (XVe s.)
Veneroni (XVIe-XVIIe s.)
Venuti Filippo (XVIe-XVIIe s.)
Vettori Gerolamo (XVIe s.)
Zabarella Giacomo (1533-1589)